95 FOOT OFFICIEL

District du Val-d'Oise de Football

Terre de jeu & d'equilibre

N°675 - ÉDITION DU 23 FÉVRIER 2024

Barème Disciplinaire 2023-2024
Venez le récupérer au District

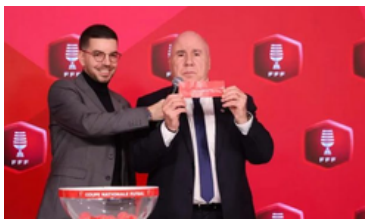

Coupe Nationale Futsal

Du lourd pour les Sportifs !

Les Sportifs de Garges, derniers représentants du département, recevront un représentant de l'élite pour un derby francilien face au Sporting Club de Paris (8ème).

Les rencontres auront lieu le week-end du 9 mars.

L'exploit des Sportifs

Les Sportifs de Garges ont tenu leur rang et se sont qualifiés pour les huitièmes de finale de la Coupe Nationale Futsal.

Gestion des conflits avec les parents

ACTUALITÉS

COMMISSIONS

- Statuts et Règlements
- Organisation des Coupes Départementales
- Football d'Animation - section Féminines
- CDIF
- Terrains & Installations Sportives
- Désignation des Délégués
- Fair-play & Éthique

Crédit Mutuel · val d'oise le département · CDOS Val-d'Oise · EKINSPORT · Gourman Dit Réception · EAGLES · CMC Trophées

STATUTS ET RÈGLEMENTS

COMMISSION DU 19 FEVRIER 2024

Présents : MM LETELLIER –BAILLIEZ- FAUGERON
Assiste : M VERECQUE

INFORMATIONS

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation**) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF**

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

EVOCATION

REPRISE DU DOSSIER SOISY AM FC

Match n°25898042 du 04/02/2024 U18 D1 GARGES FCM 21/ FC SOISY AM 21

Date de la demande d'évocation : 07/02/2024

Demande d'évocation du club du **SOISY AM**. Le **joueur T. Lorenzo licence 2547863789** du club **de GARGES FCM** susceptible d'être suspendu lors du match ci-dessus. Date d'effet de la suspension le 15/01/2024, un match de suspension.

Le club de **GARGES FCM** n'ayant pas répondu dans les délais. (Amendes 30 €)

La commission dit demande d'évocation recevable et fondée.
Motif : inscription d'un joueur suspendu sur la feuille de match de la rencontre cité ci-dessus.

La commission dit match perdu par pénalité au club de **GARGES FCM 21** pour en attribuer le gain au club du **FC SOISY AM 21**

AMENDE : 100€ au club de GARGES FCM pour inscription sur la feuille de match d'un licencié suspendu.

CREDIT: FC SOISY AM: 43,50 €
DEBIT: GARGES FCM: 53,50 €

GARGES FCM 21: 0 BUT - 1 POINT
FC SOISY AM 21: 2 BUTS 3 POINTS

De plus la commission inflige un match de suspension ferme au **joueur T. Lorenzo licence 2547863789** à date d'effet le **26/02/2024**.

REPRISE DU DOSSIER ERMONT AS

Match n°25905683 du 14/01/2024 ANCIENS D2.A ST BRICE FC 31 / ROISSY EN FRANCE US 31

Date de la demande d'évocation de l'AS ERMONT : 11/02/2024

Demande d'évocation du club de **l'AS ERMONT**. Le j**oueur T. Nenrut licence 2368058522** du club **de ST BRICE FC** susceptible d'être suspendu lors du match ci-dessus. Date d'effet de la suspension le **25/12/2024**, un match de suspension.
Le club de **ST BRICE FC** n'ayant pas répondu dans les délais. (Amendes 30 €)

La commission dit demande d'évocation recevable et fondée.
Motif : inscription d'un joueur suspendu sur la feuille de match de la rencontre cité ci-dessus.

La commission dit match perdu par pénalité au club de **ST BRICE FC** pour en attribuer le gain au club de **l'AS ERMONT.**

AMENDE : 100€ au club de **ST BRICE FC** pour inscription sur la feuille de match d'un licencié suspendu.

CREDIT: AS ERMONT: 43,50 €
DEBIT: ST BRICE FC: 53,50 €

ST BRICE FC 31 : 0 BUT - 1 POINT
ROISSY EN FRANCE US 31 : 3 BUTS 3 POINTS

De plus la commission inflige un match de suspension ferme au j**oueur T. Nenrut licence 2368058522 à** date d'effet le **26/02/2024**.

REPRISE DU DOSSIER MONTIGNY LVDB

Match n°26571914 du 09/02/2024 FUTSAL D2.A MONTIGNY LVDB 1 / GONESSE RC 1

Date de la demande d'évocation : 12/02/2024

Demande d'évocation du club de **MONTIGNY LVDB**. Le j**oueur D. Mody licence 2546940083** du club **du RC GONESSE** susceptible d'être suspendu lors du match ci-dessus. Date d'effet de la suspension le 05/02/2024, un match de suspension.
Le club de **RC GONESSE** n'ayant pas répondu dans les délais. (Amendes 30 €)

La commission dit demande d'évocation recevable et fondée.
Motif : inscription d'un joueur suspendu sur la feuille de match de la rencontre cité ci-dessus.

La commission dit match perdu par pénalité au club de **RC GONESSE** pour en attribuer le gain au club de **MONTIGNY LVDB.**

AMENDE : 100€ au club de **RC GONESSE** pour inscription sur la feuille de match d'un licencié suspendu.

CREDIT: MONTIGNY LVDB: 43,50 €
DEBIT: RC GONESSE: 53,50 €

GONESSE RC 1 : 0 BUT - 1 POINT
MONTIGNY LVDB 1 : 7 BUTS 3 POINTS
De plus la commission inflige un match de suspension ferme au j**oueur D. Mody licence 2546940083** à date d'effet le 26/02/2024.

REPRISE DU DOSSIER ST BRICE FC

Match n°25898440 du 04/02/2024 U18 D2.A HERBLAY ES 21 / ST BRICE FC 22

Date de la demande d'évocation : 05/02/2024

Demande d'évocation du club de **ST BRICE FC**. Les **joueurs C.C. Diego licence 9602250080 et P. Lilian licence 2546536466** du club **de HERBLAY ES** susceptible d'être suspendu lors du match ci-dessus. Date d'effet de la suspension le **22/01/2024**, un match de suspension.

Le club de **ES HERBLAY** ayant répondu dans les délais.

La commission dit demande d'évocation recevable et fondée.
Motif : inscription de deux joueurs suspendus sur la feuille de match de la rencontre cité ci-dessus.

La commission dit match perdu par pénalité au club d'HERBLAY **ES 21** pour en attribuer le gain au club de **ST BRICE FC 22.**

AMENDE : 100€ au club de **ES HERBLAY** pour inscription sur la feuille de match d'un licencié suspendu.

CREDIT: ST BRICE FC: 43,50 €
DEBIT: ES HERBLAY: 53,50 €

ES HERBLAY 21: 0 BUT - 1 POINT
ST BRICE FC 22: 2 BUTS 3 POINTS

De plus la commission inflige un match de suspension ferme aux **joueurs C.C. Diego licence 9602250080 et P. Lilian licence 2546536466** à date d'effet le 26/02/2024.

REPRISE DU DOSSIER VAUREAL FCM

Date de la demande d'évocation : 04/02/2024

Demande d'évocation au motif : Acquisition d'un droit indu pour infractions répétées au règlement

Concerne le Club de FOSSES FU 21 en U16 D2.B

Demande d'évocation sur l'inscription de deux joueurs mutés hors période alors que le règlement n'en autorise qu'un maximum.
1ère infraction PERSAN US 21 - FOSSES FU du 14/01/2024
Joueur B. Bilal licence 2547892972 **muté hors période 14/09/2024**
Joueur M.M. Nolann licence 2547389678 muté **hors période 09/09/2024**

2eme infraction FOSSES FU - FCM VAUREAL du 04/02/2024
Joueur B. Bilal licence 2547892972 susceptible d'être muté hors période
Joueur B.L. Yaniss licence 2547884147 susceptible d'être muté hors période

Le club de **FOSSES FU** ayant répondu dans les délais.

La commission dit demande d'évocation recevable et fondée.
Motif : **Acquisition d'un droit indu pour infractions répétées au règlement**

La commission dit match perdu par pénalité au club de **FOSSES FU** pour en attribuer le gain au club de **FCM VAUREAL.**

CREDIT : FCM VAUREAL : 43,50 €
DEBIT : FOSSES FU : 53,50 €

FOSSES FU 21 : 0 BUT - 1 POINT
FCM VAUREAL 21 : 2 BUTS 3 POINTS

RECLAMATION

AGRENTEUIL FC

Match n°27239177 du 10/02/2024 SENIORS FEMININES D1 ARGENTEUIL FC 1 / SARCELLES AAS 3

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € ARGENTEUIL FC (RECLAMATION)

Date de la demande d'évocation : 12/02/2024

Demande d'évocation du club d'ARGENTEUIL FC irrecevable, le motif évoqué n'est pas un motif à évocation.
La commission transforme la demande d'évocation en réclamation.

À la suite de la réclamation du club d'**ARGENTEUIL FC** la commission demande au secrétariat d'interroger le club de **SARCELLES AAS sur** la participation de 7 joueuses de l'équipe de **SARCELLES AAS 3**. Ces joueuses sont susceptibles d'avoir participé au dernier match de l'équipe supérieure alors que celle-ci ne jouait pas ce jour ou dans les 24h.

En effet, l'article 7.9.1 du Règlement sportif du DVOF dispose qu'un joueur ne peut pas participer à un match de compétition de Ligue ou de District, dans une équipe inférieure de son Club, s'il a effectivement joué lors de la dernière rencontre officielle disputée par l'une des équipes supérieures lorsque celle-ci ne joue pas un match officiel le même jour ou le lendemain.

Les joueuses concernées sont :

S. Lavinia licence n°2546021600
G. Corinna licence n°2546541980
C. Emeline licence n°2544102922
C. Diopolo licence n°2547488817
A. Maryam licence n°2548473770
N. Christivie licence n°2547773922
L. M. Oumayma licence n°9604230376

Match de Référence DU 03/02/2024 SENIORS FEMININES R3 Poule B
CERGY PONTOISE FC1 /SARCELLES AAS 2

Réponse impérative avant le 26/02/2024 avant 12h00

REPONSE AU CLUB

MY SARCELLES FUTSAL

Dans la mesure où la commission traite une réserve confirmée qu'elle soit dans les délais ou non. La commission ouvre un dossier et impute les frais de dossier au club réclamant.

OSNY FC

À la suite de la situation présentée par le club d'OSNY FC, les 2 peines se confondent.

La prochaine réunion MERCREDI 28 FEVRIER 2024

COMMISSION ORGANISATION DES COUPES DEPARTEMENTALES

RÉUNION DU 20 FEVRIER 2024

Commission restreinte

INFORMATION IMPORTANTE

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION APPLICATION DE L'ART 20.3 DU R.S du D.V.O.F

ART 20.3 Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F le mardi précédent la date du match.

Tout club ne se conformant pas à cette procédure se voit infliger une amende fixée à l'annexe 2 du RS du DVOF.

COURRIER

Les clubs ne doivent traiter qu'une seule demande par courrier ou mail.

La commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leur rencontre, ils doivent impérativement indiquer sur papier officiel du club (un sujet par courrier), en précisant les indications suivantes en référence :

COUPE
CATÉGORIE
NUMERO DU MATCH DATE

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la commission.
De plus, les clubs désirant un arbitre doivent formuler leur demande par courrier à la CDA.

COMMUNIQUÉ

La commission gère 17 coupes, ce qui représente un très grand nombre de rencontres. Des oublis ou des erreurs peuvent parfois se glisser au cours des différents tirages.
Nous demandons aux clubs d'être vigilants et de nous les signaler aussitôt, afin que nous puissions rectifier rapidement, tant que cela est encore possible.

APPEL A CANDIDATURE

COUPES DU VAL-D'OISE

La commission des Coupes est à la recherche d'un club pour l'organisation des FINALES des COUPES DU VAL D'OISE CREDIT MUTUEL qui auront lieu les :

15 et 16 JUIN 2024

Nous vous informons que pour une bonne organisation le complexe devra être muni de :

- 10 vestiaires
- 2 terrains

APPEL A CANDIDATURE

APPEL A CANDIDATURE
COUPES DU COMITÉ

La commission des Coupes est à la recherche d'un club pour l'organisation des FINALES DES COUPES DU COMITÉ qui auront lieu le :

LE 09 MAI 2024

Nous vous informons que pour une bonne organisation le complexe devra être muni au minimum de :

- 6 vestiaires
- 2 terrains

Merci de nous faire parvenir par boîte officiel de vos clubs vos retours.

ATTENTION

HORAIRES DES MATCHES DE COUPES
(Sans Lever de rideau)

- 14 ans (U14) 15H00
- 16 ans (U16) 14H30
- 18 ans (U18) 14H30
- Seniors 14H30
- Seniors CDM 09H30
- Anciens /dimanche matin 09H30

- Féminines U15F U18F 15H00
- Et SENIORS

HORAIRES DES MATCHES DE COUPES
(Avec Lever de rideau)

- 14 ans (U14) 13H00
- 16 ans (U16) 12H30
- 18 ans (U18) 12H30
- Seniors 12H00

INDEMNITÉS D'ARBITRAGE

Les indemnités d'arbitrage sont à la charge du Club qui en fait la demande, ou à la charge des deux Clubs dans le cas d'arbitres désignés par la Commission Départementale d'Arbitrage (Décision du Comité de Direction du 04 Mai 2001)

RAPPEL

Appels aux feuilles de matches soumis à amendes forfaitaires.
Merci aux clubs de communiquer leurs résultats le plus rapidement possible.

RETOUR DES CHALLENGES CVO

SENIORS 1 - COUTELIER
AS ST OUEN L'AUMÔNE

U18 - CDM
SAINT BRICE FC

SENIORS FEMININES – U18F - U16 – U15F - U14
AAS SARCELLES

+45 ANS
AS NEUVILLE/OISE

+55 ANS
FC SAINT LEU 95

ANCIENS
GROSLAY FC

FUTSAL
ATTAINVILLE FUTSAL CLUB

RETOUR DES CHALLENGES COMITÉ

SENIORS 2 - LESTRUHAUT
ARGENTEUIL RC

ANCIENS
FC SAINT LEU 95

U16
ES HERBLAY

U14
AS SARCELLES

FUTSAL
MARCOUVILLE CITY CP

Nous vous informons que la date butoir est le lundi 25/03/2024, passée cette date une amende vous sera imputée

COUPE DU VAL-D'OISE - CREDIT MUTUEL – SENIORS 1 COUTELIER

Entente MMB 1 / Franconville FC 1 :
La rencontre est programmée le 29 mars 2024 à 20h sur les installations de l'Entente MMB.

COUPE DU COMITÉ - ANCIENS

Demi-finales du 31 mars 2024 à 09H30 - COMITÉ ANCIENS 2

Match	CLUB	CLUB
1	GROSLAY FC 2	ECOUEN FC 2
2	SARCELLES AAS 2	PUISEUX LOUVRES 95 FC 2

Groslay FC2 / Ecouen FC 2 :
La rencontre est programmée le 14 avril 2024 à 9h30 sur les installations de Groslay FC.

COUPE DU COMITÉ – U16

Demi-finales du 31 mars 2024 à 14H30 - COMITÉ U16

Match	CLUB	CLUB
1	BEAUCHAMP AS 2	SARCELLES AAS 3
2	ST OUEN L'AUMÔNE AS 2	ARGENTEUIL RC 2

COUPE DU COMITÉ – SENIORS 2 LESTRUHAUT

Demi-finales du 31 mars 2024 à 14H30 - COMITÉ SENIORS 2 LESTRUHAUT

Match	CLUB	CLUB
1	ST BRICE FC 2	ST LEU 95 FC 2
2	SARCELLES AAS 3	PERSAN 03 US 2

COUPE DU COMITÉ – U14

Quarts de finale du 16 Mars 2024 à 15H – COMITÉ U14

Match	CLUB	CLUB
1	CERGY PONTOISE FC 4	CERGY PONTOISE FC 2
2	ST BRICE FC 3	FRANCONVILLE FC 2
3	GARGES FCM 2	ST OUEN L'AUMÔNE AS 2
4	PERSAN 03 US 3	SARCELLES AAS 4

St Brice FC 3 / Franconville FC 2 :
La rencontre est programmée le 30 mars 2024 à 15h sur les installations de St Brice FC.

COUPE DU VAL-D'OISE - CREDIT MUTUEL – SENIORS FÉMININES

Quarts de finale du 30 mars 2024 à 15H – CVO SENIORS FÉMININES

Match	CLUB	CLUB
1	COSMO TAVERNY 1	CERGY PONTOISE FC 1
2	ENTENTE MMB 1	GONESSE RC 1 ou MONTMORENCY FC 1
3	GROSLAY FC 1	ERAGNY FC 1
4	ARGENTEUIL FC 1	SARCELLES AAS 1

Entente MMB 1 / Gonesse RC 1 ou Montmorency FC 1 :
Cette rencontre est programmée le samedi 13 avril 2024 à 15h.

COUPE DU VAL-D'OISE - CREDIT MUTUEL – +45 ANS

Quarts de finale du 31 mars 2024 à 9H30 – CVO +45 ANS

Match	CLUB	CLUB
1	FRANCONVILLE FC 1	FONTENAY EN P. FC 1 ou GONESSE RC 1
2	COSMO TAVERNY 1	OSNY FC 1
3	MONTIGNY 95 FC 1	SOISY AM FC 1
4	ENTENTE MMB 1	NEUVILLE SUR OISE AS 1

COUPE DU VAL-D'OISE - CREDIT MUTUEL – +55 ANS

Quarts de finale du 31 mars 2024 à 9H30 – CVO +55 ANS

Match	CLUB	CLUB
1	ENTENTE SSG 1	CORMEILLAIS ACS 1
2	ST LEU 95 FC 1	ERAGNY FC 1
3	EZANVILLE ECOUEN US 1	MAGNY US CANTON 1
4	ES HERBLAY 1	COSMO TAVERNY 1

Entente SSG 1 / Cormeillais ACS 1 :
La rencontre est programmée le 10 mars 2024 à 9h30 sur les installations de l'Entente SSG.

COUPE DU VAL-D'OISE - CREDIT MUTUEL – U16

Quarts de finale du 31 mars 2024 à 14H30 – CVO U16

Match	CLUB	CLUB
1	CERGY PONTOISE FC 1	CORMEILLAIS ACS 1
2	ADAMOIS Ol. 1	ARGENTEUIL RC 1
3	VAUREAL FCM 1	SARCELLES AAS 2
4	ST OUEN L'AUMÔNE AS 1	ENTENTE SSG 1

COUPE DU VAL-D'OISE - CREDIT MUTUEL – U18F

Quarts de finale du 30 mars 2024 à 15H – CVO U18F

Match	CLUB	CLUB
1	MONTMORENCY FC 1	FRANCONVILLE FC 1
2	ST BRICE FC 1	SARCELLES AAS 1
3	CORMEILLAIS ACS 1	ARGENTEUIL RC 1
4	ENT. SANNOIS SOISY 1	ERAGNY FC 1

COUPE DU VAL-D'OISE - CREDIT MUTUEL – U15F DUPUIS

Pontoisienne JS 1 / Ent. Sannois Soisy 1 :
La rencontre est programmée le 24 février 2024 à 15h30, accord des 2 clubs.

COUPE DU VAL-D'OISE - CREDIT MUTUEL – U14 LEFEBVRE

Quarts de finale du 16 Mars 2024 à 15H – CVO U14 LEFEBVRE

Match	CLUB	CLUB
1	ST BRICE FC 1	FRANCONVILLE FC 1 ou GOUSSAINVILLE FC 1
2	ARGENTEUIL RC 1	ERMONT AS 1 ou CERGY PONTOISE FC 1
3	ECOUEN FC 1	AS ST OUEN L'AUMÔNE 1
4	ES MARLY LA VILLE 1	AAS SARCELLES 1

Vemars St Witz FC 1 / Argenteuil RC 1 :
Forfait de Vemars St Witz FC 1, Argenteuil RC 1 qualifié pour la suite de la compétition

FORFAIT

VEMARS ST WITZ FC
U14 CVO – Huitièmes de finale
Match N°27846154 du 17/02/24

VEMARS ST WITZ FC Amende 115€

COMMISSION DEPARTEMENTALE FOOTBALL D'ANIMATION SECTIONS FEMININES

Commission du 20 FEVRIER 2024

INFORMATION IMPORTANTE
La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS IMPORTANTES :

Pour la saison 2023/2024, vous avez l'obligation d'utiliser la feuille de match informatisée pour l'ensemble des catégories à partir de U11F et FAL pour U7F et U9F
RAPPEL

RAPPEL
Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités. Tout mail envoyé à la Commission avec une adresse privée ne sera pas traité

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis après-midi, nous vous demandons d'adresser vos mails ce jour avant 14h00.

RAPPEL REGLEMENTS ET PRECONISATIONS

Article 44.2 –
Non envoi de l'original de la feuille de match recto verso ou de sa copie après deux réclamations de la Commission par l'intermédiaire du journal numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'Annexe Financière du D.V.O.F. et match perdu par pénalité au club recevant.
Le Club visiteur est invité à communiquer, à la Commission compétente, toute information relative à la rencontre concernée.
En cas de non-réponse de la part des deux Clubs, les deux équipes auront match perdu par pénalité.
En cas de récidive au cours de la saison, l'équipe concernée peut être mise hors compétition.

*- L'horaire indiqué pour les rassemblements ou pour les matchs est **l'HORAIRE DE COUP D'ENVOI**, les équipes doivent arrivées en amont afin d'être prêts à l'heure indiquée. Le Club recevant ne doit pas attendre l'arrivée des retardataires pour débuter les rencontres.*

TEMPS DE JEU PAR CATEGORIE EN CRITERIUM
U11F : 2x25minutes, pause de 5 à 10mn
U13F : 2x30minutes dont pause coaching de 2 mn, pause de 5 à 10mn

Inscriptions critérium, sauf U13F Avenir :
Les clubs désirants inscrire une équipe doivent impérativement indiqués dans leur courriel :
Le référent féminin : nom, prénom, téléphone
Le responsable de la catégorie : nom, prénom, téléphone
Le stade ou le terrain et la surface.
Inscription au divers challenge U11F et festival foot U13F.

Les inscriptions de U6F àU9F dans FAL :
Vous ne pouvez plus engager vos joueuses dans FAL, vous pouvez inscrire vos joueuses par courriel toute l'année au moins 13 jours avant une date de plateau en indiquant :

Le responsable de la catégorie : nom, prénom, téléphone
Le stade, les souhaits (organisateur ou non) et heure
Vous pouvez vous inscrire en U7F si vous avez moins de 4 joueuses et en U9F si vous avez moins de 5 joueuses.

CONVOCATION

Pour donner suite aux réclamations de clubs sur le centre N°2 du Festival U13F
Les personnes des clubs suivants sont convoquées, Lundi 4 mars 2024 à 19h30 au DVOF.
pour juger le centre en vue de **la finale du 06/04/24**

PRESENCES OBLIGATOIRES DES PERSONNES CONVOQUEES

HERBLAY ES

- MACEDO DOS SANTOS Paulo licence 2338146437 - arbitre des rencontres
- LOUCIF KAMAL licence 2544368565 Éducateur présent

SARCELLES AAS

- CAMARA KERFALA licence 2547148154 - Éducateur présent

FRANCONVILLE FC

- ZERGUIT YANIS licence 2548533187 – Éducateur présent

Seules les personnes présentent sur les feuilles de matchs seront entendues

COURRIERS

HERBLAY ES
Mail du 17/02/24
Nous avions mis une annotation dans le résultat du centre vous concernant.
Dans le PV de cette semaine vous retrouverez une copie de la convocation pour le 04/03/24

SARCELLES AAS
Mail du 19/02/24
Concernant l'audition du 04/03/24 seul les personnes présentes et sur les feuilles de rencontres seront entendues.

MODIFICATIONS DE DATES – HORAIRES - LIEUX

U13F AVENIR
CERGY PONTOISE FC 1 – GARGES FCM 1
Rencontre n°27834669 – Groupe Unique
Rencontre du 02/03/24
Nouveau Adresse : Stade des Maradas 1, passage du lycée à Pontoise

U13F
CERGY PONTOISE FC 2 – JOUY LE MOUTIER FC 1
Rencontre n°27835033 – Groupe B
Rencontre du 02/03/24
Nouveau Adresse : Stade des Maradas 1, passage du lycée à Pontoise

U13F
CERGY PONTOISE FC 3 – SARCELLES AAS 3
Rencontre n°27835060 – Groupe C
Rencontre du 02/03/24
Nouveau Adresse : Stade des Maradas 1, passage du lycée à Pontoise

U11F
VIARMES ASNIERES OL 1 – ARGENTEUIL FC 1
Rencontre n°27834168 – Groupe B
Rencontre du 27/01/24
Cette rencontre se jouera le 30/03/2024

U13F
VIARMES ASNIERES OL 1 – SARCELLES AAS 3
Rencontre n°27835059 – Groupe C
Rencontre du 27/01/24
Cette rencontre se jouera le 30/03/2024

APPEL A FEUILLE DE MATCHS

DEUIL ENGHIEN FC
U13F – Festival U13F du 03/02/24
Centre N°5
1er Appel 13/02/24

ENTENTE MERY MERIEL BESSANCOURT
U13F- Festival U13F du 03/02/24
Centre N°8
1er Appel 13/02/24

U11F
ENT SOISY ESSG 2
Rencontre N°27834217 – Groupe C Du 27/01/24
1er appel le 29/01/24
2eme appel le 05/01/24

U11F
FOSSES FU 1
Rencontre n°27834174 - Groupe B Du 03/02/24
1er appel le 05/02/24

U11F
COSMO TAVERNY 2
Rencontre n°27834221 – Groupe C Du 03/02/24
1er appel le 05/02/24

FORFAITS

VIARMES ASNIERES OL
Festival U13F
1er Tour du 03/02/24
Centre C à Cergy Pontoise FC
18€

JOUY LE MOUTIER FC
Festival U13F
1er Tour du 03/02/24
Centre E à Deuil la Barre
18€

FORFAITS AVISES

ADAMOISOL 1
U11F - groupe C
Rencontre n°27834220 - du 03/02/24
1er Forfait

AMENDES

JOUY LE MOUTIER FC 1
U13F - groupe B
Rencontre n°27835030 - du 27/01/24
10€ - Feuille de match irrégulière
Concernant la FMI cela sera examiné pour votre adversaire par la commission compétente

ERAGNY AS 1
U11F - groupe C
Rencontre n°27834212 - du 27/01/24
10€ - Feuille de match irrégulière

PLATEAUX U7F & U9F

APPEL FEUILLE DE PLATEAUX & PRESENCES

SARCELLES AAS
U9F plateau du 13 janvier 2024
Feuille de plateau (impossibilité d'organiser le plateau pour donner suite aux conditions climatiques.)
1ier appel 29/01/24

ARGENTEUIL FC
U7F et U9F plateau du 27 janvier 2024
Feuille de plateau U7F et U9F complétées
Feuilles de présence U7F

DATES ET LIEUX DES CENTRES

PLATEAUX SUIVIS EXCLUSIVEMENT PAR FAL
PLATEAU 1 : 14 OCTOBRE 2023- (Saint Prix)
PLATEAU 2 : 25 NOVEMBRE 2023- (l'Isle Adam)
PLATEAU 3 : 09 DECEMBRE 2023- (Cergy Pontoise)
PLATEAU 4 : 13 JANVIER 2024 - (ESSG et Sarcelles)
PLATEAU 5 : 27 JANVIER 2024 – (Gonesse et Argenteuil)
PLATEAU 6 : 02 MARS 2024 -- (St Prix et Eragny)
PLATEAU 7 : 23 MARS 2024
PLATEAU 8 : 04 MAI 2024
PLATEAU 9 : 25 mai 2024

CHAQUE PLATEAU FEMININ DOIT POUVOIR ACCUEILLIR SEPAREMENT et SIMULTANEMENT UN PLATEAU U7F ET U9F

Aucune joueuse U6F ou U7F ne doit participer au plateau U9F
et
Aucune joueuse U8F et U9F ne doit participer au Plateau U7F

Pour garantir la bonne organisation des plateaux, seuls les clubs inscrits dans FAL pourront participés

PREVOIR PRESENTATION DE LICENCES
Rappel : inscription sur feuille de match d'un(e) licencié(e) non admise à participer eu égard à son âge, amende 80€

Pour qu'une inscription soit prise en compte pour les plateaux U7F ou U9F, elle devra nous parvenir complète au moins le lundi midi de la semaine précédent un plateau, soit 13 jours en amont.
Ex : plateau le 14/10 courriel complet avant le 02/10 midi

INFORMATION PLATEAU U7F et U9F
La feuille de présence est l'équivalent d'une feuille de match.
Elle doit comporter :
Les noms, prénoms, numéro de licence, catégorie des joueuses et confirmer leur présence.
Les noms, prénoms, numéro de licence et signature du responsable majeur
Les noms, prénoms, numéro de licence des adjoints

Dans tous les cas une feuille de plateau doit être établie
Que le plateau se soit dérouler ou non

FESTIVAL U13F

RESULTATS DU 1er TOUR DU FESTIVAL U13F

Les clubs qualifiés pour la finale du 06 AVRIL 2024 sont les suivants :
CENTRE 1 – ERMONT AS
CENTRE 2 – En attente des commissions à la suite de réclamations
CENTRE 3 – ST BRICE FC
CENTRE 4 – ARGENTEUIL RC
CENTRE 5 –
CENTRE 6 – ST PRIX ES 1
CENTRE 7 – ENT SOISY ESSG
CENTRE 8 –

CHALLENGE U11F

1ière journée le 09 mars 2024

Le vainqueur de chaque centre + les 2 meilleurs 2èmes qualifiés

Finale départementale le 27 avril 2024.

DEROULEMENT DE L'EPREUVE

10H00 – JONGLERIE

10H30 – DEBUT DES RENCONTRES

Déroulement de l'épreuve :

Heure de départ du tour de coupe : 10h00

- Contrôle des licences
- Jonglerie : 30 mn
- Coup d'envoi des rencontres

Temps de jeu :

*Si 3 équipes = matchs de 2x12 mn

*si 4 équipes = matchs de 16 mn (sans mi-temps)

*si 2 équipes = matchs de 2x25 mn

Groupe A – SARCELLES AAS

Adresse :

- *Stade Léon Lagrange*
- *Rue du stade, Sarcelles*

Heure de départ du tour de coupe : 10h00

1 SARCELLES AAS
2 DEUIL ENGHIEN FC
3 ERAGNY AS
4 ST PRIX ES

Groupe B – FOSSES FU

Adresse :

- *Stade Auguste Delaune*
- *Rue du Grand Tremblay, Fosses*

Heure de départ du tour de coupe : 10h00

1 FOSSES
2 GONESSE RC
3 VIARMES ASNIERES OL
4 COSMO TAVERNY

Groupe C – ERMONT AS

Adresse :

- *Stade Auguste Renoir*
- *Rue du syndicat, Ermont*

Heure de départ du tour de coupe : 10h00

1 ERMONT AS
2 BEZONS USO
3 ST BRICE FC
4 MONTMORENCY FC

Groupe D – ARGENTEUIL FC

Adresse :

- *Stade Alain Mimoun*
- *15 boulevard Héloïse, Argenteuil*

Heure de départ du tour de coupe : 10h00

1 ARGENTEUIL FC
2 ENTENTE MERY MERIEL BESSANCOURT
3 ST OUEN L'AUMONE AS
4 GARGES FCM

Groupe E – FRANCONVILLE FC

Adresse :

- *Stade Jean Rolland*
- *112 rue des pommiers saulniers, Franconville*

Heure de départ du tour de coupe : 10h00

1 FRANCONVILLE FC
2 ENTENTE ADAMOIS BEAUMONT MOURS
3 BELLOY ST MARTIN ASC

Groupe F – CERGY PONTOISE FC

Adresse :

- *Stade des Maradas,*
- *6, passage du Lycée, Cergy Pontoise*

Heure de départ du tour de coupe : 10h00

1 CERGY PONTOISE FC
2 HERBLAY ES
3 PERSAN US 03
4 ENTENTE SOISY ESSG

COMMISSION CDIF

RÉUNION DU 20 FÉVRIER 2024

Présent : M. Plassart

Assistent : MM. Diaz- Letellier (Comité).

FORMATION - PFFD

La CDIF organise une formation PFFD :

« RESPONSABILITÉ DES DIRIGEANTS »

Le samedi 09 MARS 2024 au DVOF
De 08h00 à 12h00

Objectifs du module

Appréhender les responsabilités de l'association et de son dirigeant.

Pour vous inscrire :

Il vous suffit d'envoyer un mail au secrétariat : secretariat@district-foot95.fff.fr

En indiquant votre Club – nom – prénom et numéro de licence.

Cette formation est prise en charge financièrement pour les licenciés val-d'oisiens.

RÉCOMPENSES

SAISON 2023/2024

« DIRIGEANTS MÉRITANTS »

Pour mettre à l'honneur vos bénévoles, le District du Val-d'Oise de Football propose aux clubs de désigner dès à présent leurs candidats.

Des fiches d'inscription sont à disposition à la fin de ce procès-verbal.

Date limite des inscriptions, le mardi 30 avril 2024.

FMI – UTILISATION DES TABLETTES

Depuis le début de la saison 2022/2023, toutes les catégories, Filles comme Garçons, de U10 jusqu'au Critérium +55 ans, Football classique comme Futsal sont soumises à l'utilisation de la FMI.

Les sanctions sont reprises à l'article 44.4 du Règlement Sportif du DVOF. (*ADDITIF DE L'ARTICLE 13 DU REGLEMENT SPORTIF DU DVOF)*

Pour permettre les mises à jour automatiques de l'application « FMI », pensez à mettre votre tablette en fonctionnement quelques heures avant son utilisation.

Pour sécuriser au maximum le process de récupération des rencontres et des effectifs, nous vous conseillons de préparer au plus tôt les matchs du week-end sur un ordinateur et de récupérer les rencontres sur la tablette. N'oublier pas de transmettre vos FMI avant minuit le soir du match.

Vérifier que vous utilisez la dernière version de l'application FMI

La CDIF demande à toutes les équipes recevantes et visiteuses qui n'ont pas utilisé la tablette pour la FMI de préciser par mail auprès du DVOF les motifs, raisons ou explications ayant conduite à cette situation avant le lundi midi SUIVANT LE MATCH

La CDIF est chargée par le Comité de Direction de former/informer les Clubs à l'utilisation de la FMI, et de suivre le taux d'utilisation chaque weekend de matches dans les catégories concernées.

La CDIF apportera toute sa contribution et son aide aux Clubs qui le souhaitent.

Rappel : 100€ d'amende (annexe financière)
Autres sanctions possibles selon le règlement FMI.

La CDIF effectuera les recherches nécessaires (pointage informatique et via l'arbitre officiel qui a également l'obligation de faire un rapport sur les circonstances de la non-utilisation).

Par souci d'efficacité, il est nécessaire dans vos mails de noter
La date, la catégorie, la division et la poule.

Exemple :

Date 21/10/2022	Catégorie SENIORS	Division D2	Poule A

Sans ces informations vos courriers ne seront pas traités.

Nous vous remercions de votre retour.
La commission se réunissant tous les mardis de 18h00 à 20h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir les scores de leurs matchs avant le lundi 12h00 seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDIF.

FMI – RAPPELS IMPORTANTS

La FMI est disponible sur le store Google VERSION 3.9.0.0 pour les tablettes ANDROID 12 Pour les versions plus récentes, vous retrouverez cette version sous votre navigateur internet en tapant (APK Feuille de Match FFF). Cette version est disponible sur le Store Apple.

Cette version est obligatoire.

Bonne saison à vous !

FMI

« JE NE PEUX PAS RÉCUPÉRER LES RENCONTRES »

EFFACER LES DONNÉES - VIDER LE CACHE

À chaque fois que l'on synchronise, et que l'on utilise la FMI, on ajoute une FMI sur l'ancienne sans jamais vider la mémoire.

Au bout d'un certain temps, le système peut se bloquer et des anomalies diverses et variées apparaissent.

Pour éviter cela il faut où « effacer les données "et "vider le cache" de l'application ce qui permet de libérer de la mémoire et d'éviter un bon nombre de ces problèmes.

Donc de temps en temps, avant d'effectuer une synchronisation, vous pouvez nettoyer la mémoire de la FMI.

Mode opératoire PREREQUIS

1-Se connecter à l'application feuille de match et appuyer sur transmettre si vous avez une préparation à transmettre.

2-Vérifier que vous n'avez aucun match « en cours ».

3-Fermer l'application

 Allez dans paramètres de la tablette.

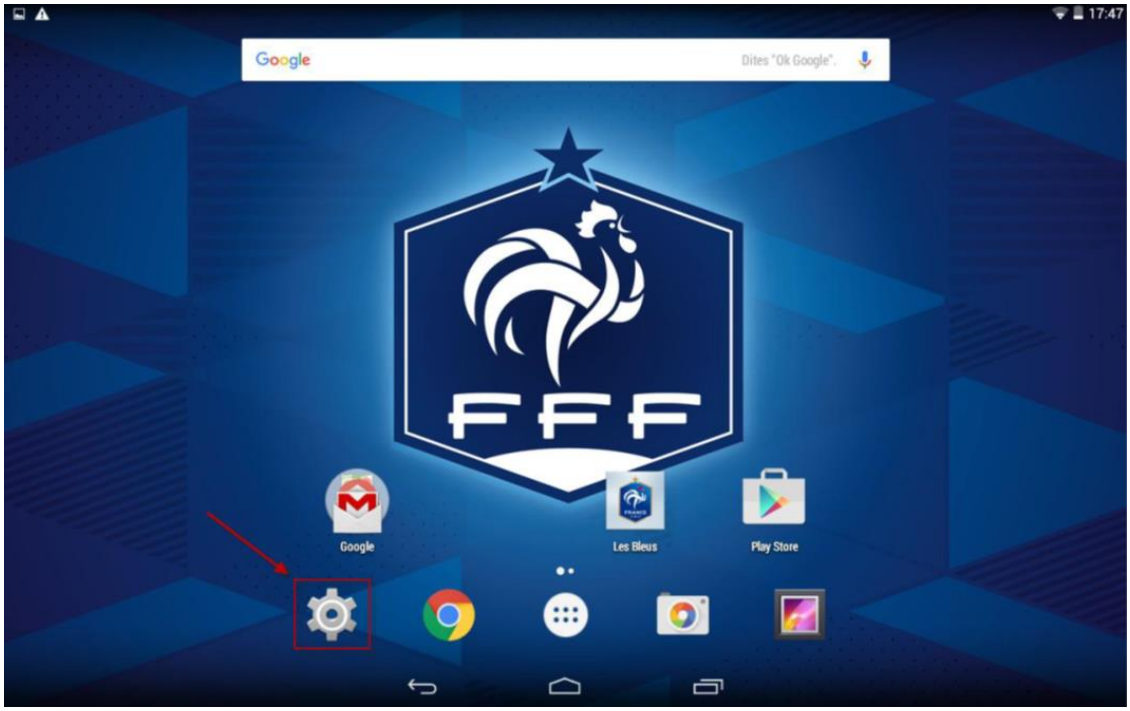

 Sélectionnez Application puis Feuille de Match

 Effacer les données et vider le cache

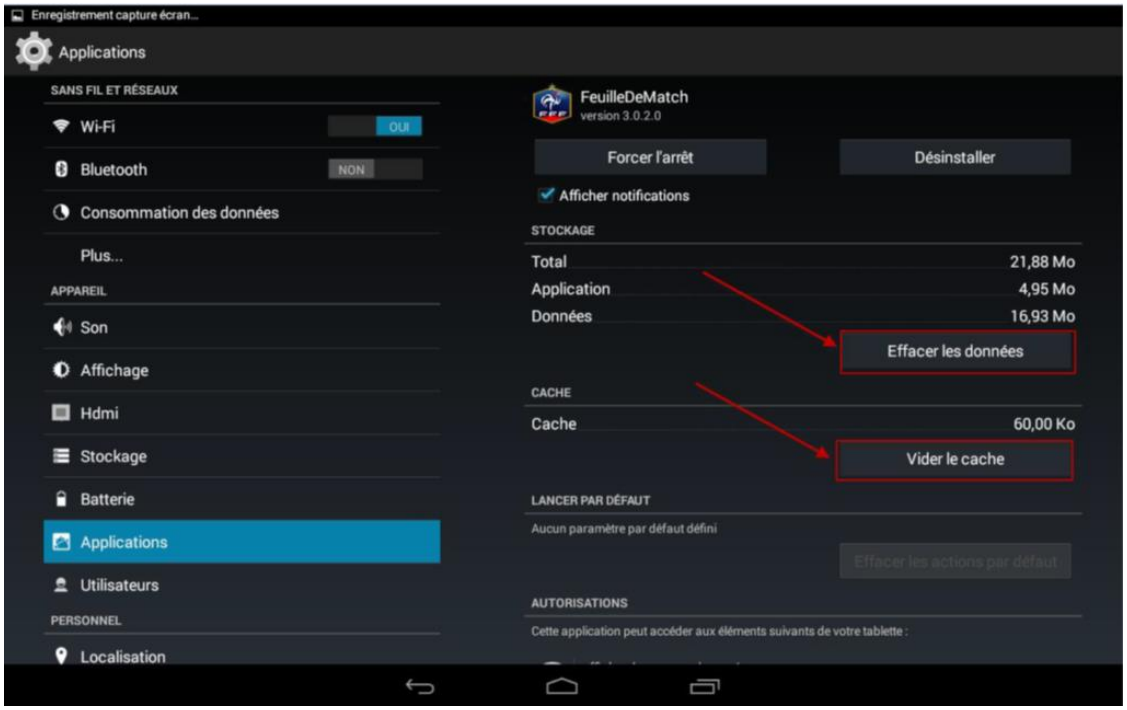

- Revenir à l'écran d'accueil puis sur l'application FMI.

AUTRES TABLETTES

 Allez dans paramètres de la tablette.

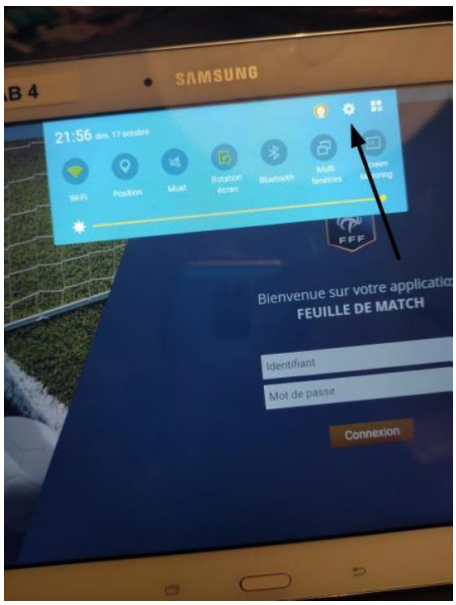

 Allez dans menu gestionnaire d'applications puis application Feuille de match

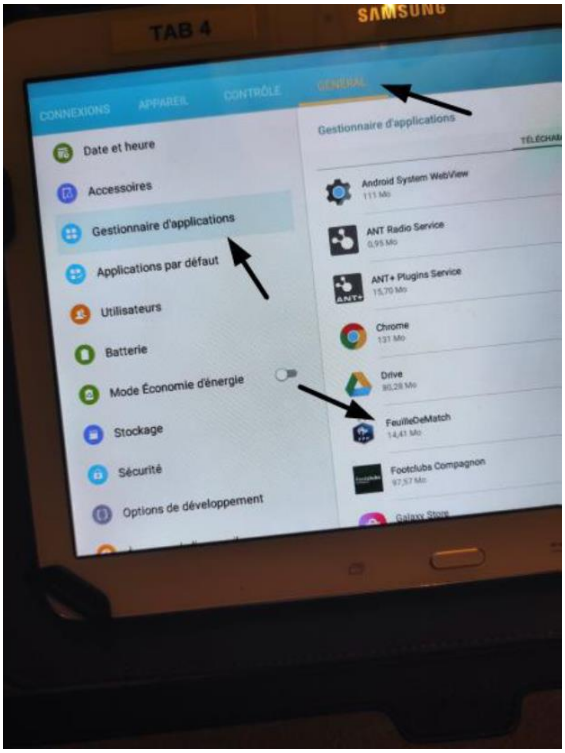

 Supprimer les données et Vider le cache

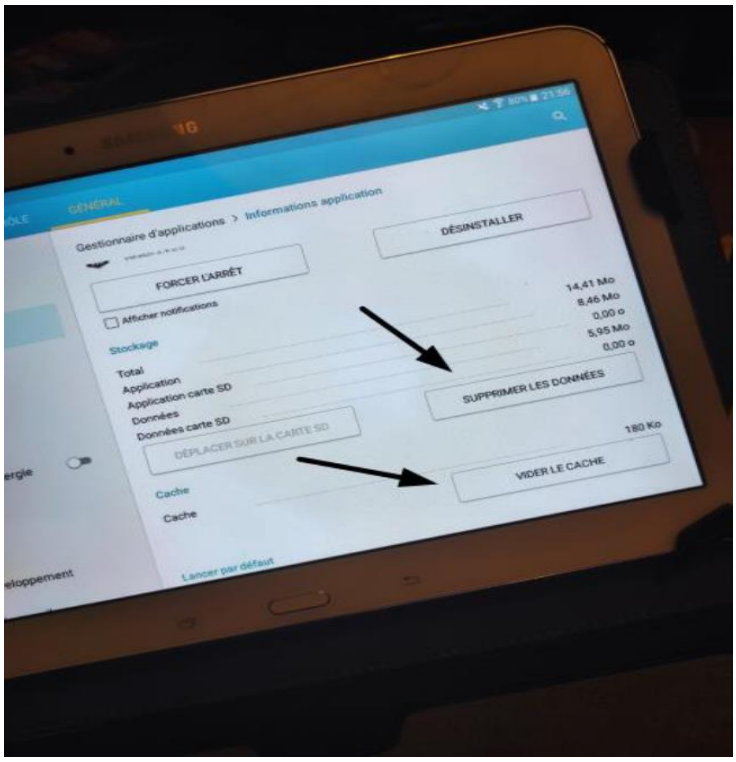

Réouvrir la session utilisateur sur Feuille de Match et récupérer les rencontres

La récupération se termine en quelques secondes

RÉGLEMENT FMI

https://district-foot95.fff.fr/wp-content/uploads/sites/100/bsk-pdf-manager/804138636f9cd22f31a5b78adef59cf1.pdf

COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

RÉUNION DU 20 FEVRIER 2024

Présents : MM. Plassart – Da Mata.

Assite : M. Letellier (Comité).

À tous les clubs du DISTRICT DU VAL-D'OISE :

Il est impératif, pour disputer une rencontre de football, de mettre à la disposition des joueurs et des arbitres, des installations conforme au règlement et en état de fonctionner (sanitaires et douches).

La commission ne donne aucun renseignement aux clubs concernant le classement des terrains et des éclairages.

SECURITÉ

Article 3.4

LES ZONES DE SÉCURITÉ

Une surface appelée « zone de sécurité augmentée », en arrière de la ligne de but ou en périphérie de toute l'aire de jeu, est obligatoire selon les conditions énoncées ci-après. La zone de sécurité augmentée intègre la zone de sécurité et la prolonge
Éventuellement en fonction du niveau de classement.
En dehors des exceptions prévues dans ce règlement, des autorisations accordées par les lois du jeu de l'IFAB et dans le respect de l'article 3.7,
Aucun obstacle, matériel ou équipement ne peut exister dans la zone de sécurité.

CLASSEMENT

Ville de CHAUMONTEL : NNI 951490101
M. PLASSART de la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives s'est déplacé le lundi 19 février 2024 à 10h00, au Stade MUNICIPAL, Chemin de COYE pour information FAFA.

Ville de SAINT OUEN L'AUMONE : NNI 955720201
La Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives a transmis des recommandations au propriétaire du terrain ESCUTARY concernant l'état de l'installation.

COURRIER

La commission accuse réception du P.V. de la C.R.T.I.S.
Remerciements.

RAPPEL

Les clubs souhaitant faire jouer des matches en nocturne sont invités à vérifier le classement de leur(s) terrain(s) en éclairage.
(Les matches commençant à 15h30 sont considérés comme matches en nocturne).

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS

PV du 22 Février 2024

DELEGATIONS - DESIGNATIONS

Rencontres du 03 Mars 2024

U18 D1

Match 25898055: Garges FCM / Ecouen FC
Délégué : M. Olivier Le Nagard

Match 25898056 : Argenteuil FC / St Ouen AS
Délégué : M. Michel Bailliez

Match 25898057 : St Leu FC / Cormeillais ACS
Délégué : M. Christophe Gauvin

Match 25898058 : Bezons USO / Adamois OL
Délégué : M. Joseph Plassart

Seniors D1

Match 25897435 : Marly la Ville ES / Champagne SFC
Délégué : M. Djilali Ouanfouf

Match 25897436 : Groslay FC / Ecouen FC
Délégué principal : M. Laurent Valette
Délégué adjoint : M. Pascal Pézière à la charge de Groslay FC

Match 25897437: Persan US / Jouy le Moutier FC
Délégué: M. Hicham El Fakri

Match 25897438: St Leu FC / St Brice FC
Délégué : Philippe Calvé

Match 25897439 : Gonesse RC / Entente SSG
Délégué : M. Gérard Alcan

Match 25897440: St Ouen AS / Osny FC
Déléguée : Mme Béatrice Zami

Seniors D4

Match 26532579 : Montmorency FC / Herblay ES
Délégué principal : M. Fabrice Gondel à la charge de Montmorency FC
Délégué adjoint : M. Thierry Paumier à la charge de Montmorency FC

COMMISSION DÉPARTEMENTALE DU FAIR-PLAY ET DE L'ÉTHIQUE

P.V. du 15 février 2024

Présent : Isabelle ESCROIGNARD, Rudy FOURMANN, Laurent COKGUL, Alexandre FRANCHOT
A distance :
Assiste : José DIAZ
Excusés : Guy BLONDEAU
Absent :

La commission Fair-Play & Ethique a perdu un ami et un partenaire fidèle de la première heure.

Guy, tu vas nous manquer.

Les membres de la commission présentent leurs sincères condoléances à la famille de Guy.

INFORMATION IMPORTANTE

Toutes les décisions prises par la commission sont susceptibles d'appel devant le Comité d'appel chargé des affaires courantes du DVOF.

COMMUNIQUE

ACTIONS DE DEVELOPPEMENT DU FAIR-PLAY et LUTTE CONTER LES INCIVILITES
La commission invite les clubs ayant mis en place, ou souhaitant mettre en place, des actions pour le développement du Fair-Play et la lutte contre les incivilités à venir partager leur expérience.
Les membres de la commission Fair-play sont disponibles pour apporter leur aide aux clubs agissant dans ce sens.

CHALLENGES « FAIR-PLAY » du DVOF

La commission invite les dirigeants, éducateurs et joueurs à prendre connaissance du règlement des challenges « Fair-play » du DVOF en vigueur pour la saison 2023/2024 (Site du DVOF / Documents / Règlements / Challenge du Fair-play)

CHALLENGE FAIR-PLAY EQUIPES

La commission Fair-play & Ethique rappelle les catégories et divisions couvertes automatiquement par un arbitre officiel pour la saison 2021 / 2022 pour les rencontres de championnat :

Catégorie	Niveau	Catégorie	Niveau
SENIORS	D1 / D2 / D3 / D4	U14	D1 / D2 / D3 / D4
SENIORS F	D1	CDM	D1 / D2
U18	D1 / D2 / D3	ANCIENS	D1 / D2
U16	D1 / D2 / D3	FUTSAL	D1 / D2

COURRIERS DES CLUBS

FOOTBALL CLUB DE PIERRELAYE 95

Votre courriel du 15 février 2024

Nous accusons réception de votre courriel qui a retenu toute notre attention.

Nous vous informons avoir transmis votre demande à la Commission Départementale de Prévention Médiation Education (CDPME).

Celle-ci ne manquera pas de vous contacter afin de voir avec tous les acteurs concernés au bon déroulement de la rencontre, dans un climat respectueux de l'esprit sportif.

DEMANDES DE POINTS DE BONUS

VIARMES ASNIERES OL.

Votre courriel du 3 décembre 2023

U14 D3 - A
Pris note de votre demande de **2 points de bonus** venant en déduction de vos points de malus pour donner suite à **2 matches de championnat consécutifs sans aucune sanction administrative arbitrés par un arbitre officiel** conformément à l'article 4 du challenge du Fair-play.
⇨ Après vérification la commission **vous accorde les 2 points de bonus :**

- Match du 07/10/2023 & Match du 14/10/2023

SENIORS D4 - B
Pris note de votre demande de **2 points de bonus** venant en déduction de vos points de malus pour donner suite à **2 matches de championnat consécutifs sans aucune sanction administrative arbitrés par un arbitre officiel** conformément à l'article 4 du challenge du Fair-play.
⇨ Après vérification la commission **vous accorde les 2 points de bonus :**

- Match du 08/10/2023 & Match du 22/10/2023

SENIORS D3 - C
Pris note de votre demande de **2 points de bonus** venant en déduction de vos points de malus pour donner suite à **2 matches de championnat consécutifs sans aucune sanction administrative arbitrés par un arbitre officiel** conformément à l'article 4 du challenge du Fair-play.
⇨ Après vérification la commission **vous accorde les 2 points de bonus :**

- Match du 24/09/2023 & Match du 01/10/2023

⇨ Après vérification la commission **vous accorde les 2 points de bonus :**

- Match du 22/10/2023 & Match du 05/11/2023

FRANCONVILLE F.C.

Votre courriel du 9 Janvier 2024

U14 D1
Pris note de votre demande de **2 points de bonus** venant en déduction de vos points de malus pour donner suite à **2 matches de championnat consécutifs sans aucune sanction administrative arbitrés par un arbitre officiel** conformément à l'article 4 du challenge du Fair-play.
⇨ Après vérification la commission **vous accorde les 2 points de bonus :**

- Match du 14/10/2023 & Match du 21/10/2023

U14 D2 - B
Pris note de votre demande de **2 points de bonus** venant en déduction de vos points de malus pour donner suite à **2 matches de championnat consécutifs sans aucune sanction administrative arbitrés par un arbitre officiel** conformément à l'article 4 du challenge du Fair-play.
⇨ Après vérification la commission **vous accorde les 2 points de bonus :**

- Match du 14/10/2023 & Match du 18/11/2023

U16 D2 - B
Pris note de votre demande de **2 points de bonus** venant en déduction de vos points de malus pour donner suite à **2 matches de championnat consécutifs sans aucune sanction administrative arbitrés par un arbitre officiel** conformément à l'article 4 du challenge du Fair-play.
⇨ Après vérification la commission **vous accorde les 2 points de bonus :**

- Match du 05/11/2023 & Match du 19/11/2023

U16 D3 - C
Pris note de votre demande de **2 points de bonus** venant en déduction de vos points de malus pour donner suite à **2 matches de championnat consécutifs sans aucune sanction administrative arbitrés par un arbitre officiel** conformément à l'article 4 du challenge du Fair-play.
⇨ Après vérification la commission **vous accorde les 2 points de bonus :**

- Match du 22/10/2023 & Match du 05/11/2023

⇨ Après vérification la commission **vous accorde les 2 points de bonus :**

- Match du 19/11/2023 & Match du 26/11/2023

ENT. MERY MERIEL BESSANCOURT

Votre courriel du 12 janvier 2024

U16 D3 - E
Pris note de votre demande de **2 points de bonus** venant en déduction de vos points de malus pour donner suite à **2 matches de championnat consécutifs sans aucune sanction administrative arbitrés par un arbitre officiel** conformément à l'article 4 du challenge du Fair-play.
⇨ Après vérification la commission **vous accorde les 2 points de bonus :**

- Match du 08/10/2023 & Match du 22/10/2023

⇨ Après vérification la commission **vous accorde les 2 points de bonus :**

- Match du 05/11/2023 & Match du 19/11/2023

ADAMOIS O.

Votre courrier du 16 janvier 2024

U14 D2 - B
Pris note de votre demande de **2 points de bonus** venant en déduction de vos points de malus pour donner suite à **2 matches de championnat consécutifs sans aucune sanction administrative arbitrés par un arbitre officiel** conformément à l'article 4 du challenge du Fair-play.
⇨ Après vérification la commission **vous accorde les 2 points de bonus :**

- Match du 02/12/2023 & Match du 09/12/2023

U14 D4 - B
Pris note de votre demande de **2 points de bonus** venant en déduction de vos points de malus pour donner suite à **2 matches de championnat consécutifs sans aucune sanction administrative arbitrés par un arbitre officiel** conformément à l'article 4 du challenge du Fair-play.
⇨ Après vérification la commission **vous accorde les 2 points de bonus :**

- Match du 14/10/2023 & Match du 21/10/2023

⇨ Après vérification la commission **vous accorde les 2 points de bonus :**

- Match du 02/12/2023 & Match du 09/12/2023

U16 D3 - D
Pris note de votre demande de **2 points de bonus** venant en déduction de vos points de malus pour donner suite à **2 matches de championnat consécutifs sans aucune sanction administrative arbitrés par un arbitre officiel** conformément à l'article 4 du challenge du Fair-play.
⇨ Après vérification la commission **vous accorde les 2 points de bonus :**

- Match du 01/10/2023 & Match du 08/10/2023

FOOTBALL CLUB DE PIERRELAYE 95

Votre courriel du 22 janvier 2024

U18 D3 - B
Pris note de votre demande de **2 points de bonus** venant en déduction de vos points de malus pour donner suite à **2 matches de championnat consécutifs sans aucune sanction administrative arbitrés par un arbitre officiel** conformément à l'article 4 du challenge du Fair-play.
⇨ Après vérification la commission **vous accorde les 2 points de bonus :**
- Match du 03/12/2023 & Match du 17/12/2023

S.F.C. CHAMPAGNE 95

Votre courriel du 14 février 2024

U14 D3 - B
Pris note de votre demande de **2 points de bonus** venant en déduction de vos points de malus pour donner suite à **2 matches de championnat consécutifs sans aucune sanction administrative arbitrés par un arbitre officiel** conformément à l'article 4 du challenge du Fair-play.
⇨ Après vérification la commission **vous accorde les 2 points de bonus :**
- Match du 30/09/2023 & Match du 07/10/2023

⇨ Après vérification la commission **vous accorde les 2 points de bonus :**
- Match du 14/10/2023 & Match du 21/10/2023

⇨ Après vérification la commission **vous accorde les 2 points de bonus :**
- Match du 16/12/2023 & Match du 13/01/2024

U16 D3 - E
Pris note de votre demande de **2 points de bonus** venant en déduction de vos points de malus pour donner suite à **2 matches de championnat consécutifs sans aucune sanction administrative arbitrés par un arbitre officiel** conformément à l'article 4 du challenge du Fair-play.
⇨ Après vérification la commission **ne vous accorde pas les 2 points de bonus :**
- Match du 01/10/2023 & Match du 08/10/2023 : arbitre non officiel sur la rencontre du 01/10/2023

⇨ Après vérification la commission **vous accorde les 2 points de bonus :**
- Match du 19/11/2023 & Match du 26/11/2023

⇨ Après vérification la commission **ne vous accorde pas les 2 points de bonus :**
- Match du 16/12/2023 & Match du 13/01/2024 : arbitre non officiel sur la rencontre du 03/12/2023

U18 D2 - B
Pris note de votre demande de **2 points de bonus** venant en déduction de vos points de malus pour donner suite à **2 matches de championnat consécutifs sans aucune sanction administrative arbitrés par un arbitre officiel** conformément à l'article 4 du challenge du Fair-play.
⇨ Après vérification la commission **vous accorde les 2 points de bonus :**
- Match du 14/01/2024 & Match du 04/02/2024

MENUCOURT A.S.

Votre courriel du 5 février 2024

U14 D4 - E
Pris note de votre demande de **2 points de bonus** venant en déduction de vos points de malus pour donner suite à **2 matches de championnat consécutifs sans aucune sanction administrative arbitrés par un arbitre officiel** conformément à l'article 4 du challenge du Fair-play.
⇨ Après vérification la commission **vous accorde les 2 points de bonus :**
- Match du 18/11/2023 & Match du 25/11/2023

⇨ Après vérification la commission **vous accorde les 2 points de bonus :**
- Match du 27/01/2024 & Match du 02/02/2024

Votre courriel du 5 février 2024

CDM D1
Pris note de votre demande de **2 points de bonus** venant en déduction de vos points de malus pour donner suite à **2 matches de championnat consécutifs sans aucune sanction administrative arbitrés par un arbitre officiel** conformément à l'article 4 du challenge du Fair-play.
⇨ Après vérification la commission **vous accorde les 2 points de bonus :**

- Match du 03/12/2023 & Match du 14/01/2024

Votre courriel du 6 février 2024

U16 D3 - B
Pris note de votre demande de **2 points de bonus** venant en déduction de vos points de malus pour donner suite à **2 matches de championnat consécutifs sans aucune sanction administrative arbitrés par un arbitre officiel** conformément à l'article 4 du challenge du Fair-play.
⇨ Après vérification la commission **vous accorde les 2 points de bonus :**

- Match du 08/10/2023 & Match du 05/11/2023

⇨ Après vérification la commission **vous accorde les 2 points de bonus :**

- Match du 14/01/2024 & Match du 04/02/2024

Votre courriel du 6 février 2024

U16 D3 - D
Pris note de votre demande de **2 points de bonus** venant en déduction de vos points de malus pour donner suite à **2 matches de championnat consécutifs sans aucune sanction administrative arbitrés par un arbitre officiel** conformément à l'article 4 du challenge du Fair-play.
⇨ Après vérification la commission **vous accorde les 2 points de bonus :**

- Match du 08/10/2023 & Match du 22/10/2023

⇨ Après vérification la commission **vous accorde les 2 points de bonus :**

- Match du 26/11/2023 & Match 10/12/2023

Votre courriel du 8 février 2024

SENIORS D2 - B
Pris note de votre demande de **2 points de bonus** venant en déduction de vos points de malus pour donner suite à **2 matches de championnat consécutifs sans aucune sanction administrative arbitrés par un arbitre officiel** conformément à l'article 4 du challenge du Fair-play.
⇨ Après vérification la commission **vous accorde les 2 points de bonus :**

- Match du 12/11/2023 & Match du 26/11/2023

⇨ Après vérification la commission **vous accorde les 2 points de bonus :**

- Match du 14/01/2024 & Match du 04/02/2024

*AFFECTATION DES POINTS DE MALUS**

Chaque équipe, des championnats du DVOF couverts par **un arbitre officiel**, peut se voir attribuer des **points de MALUS** au challenge FAIR-PLAY – Equipes du DVOF, selon le barème du Règlement du Challenge Fair-Play)[1]

VAUREAL F. C. M.

L'équipe SENIORS évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 18 10 2023 pour le motif : Inscription et participation d'un joueur suspendu, lors du match N° 26063072 du 1 10 2023

L'équipe SENIORS évoluant en D4 Poule B est pénalisée de 4 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 28 11 2023 pour le motif : Tenir des propos grossiers et injurieux envers officiel, lors du match N° 26532121 du 26 11 2023.

L'équipe U14 évoluant en D4 Poule B est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 16 1 2024 pour le motif : Faute grossière sur adversaire, lors du match N° 25899727 du 13 1 2024

[1] Sur la base des PV de la Commission de Discipline du DVOF du 28 novembre 2023 au 6 février 2024, de la Commission Statuts et Règlements de 6 novembre 2023 au 7 février 2044 et de la Commission Départemental d'Appel du 28 novembre 2023 au 6 février 2024.

JOUY LE MOUTIER F.C.

L'équipe CDM évoluant en DI est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 6 11 2023 pour le motif : Inscription et participation d'un joueur suspendu, lors du match N° 25909163 du 22 10 2023

L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule A est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 19 12 2023 pour le motif : Anéantissement d'une occasion de but, lors du match N° 26510009 du 17 12 2023

L'équipe U18 évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 19 12 2023 pour le motif : Exclusion à la suite de deux avertissements, lors du match N° 25898143 du 17 12 2023

L'équipe SENIORS évoluant en D1 est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 16 1 2024 pour le motif : Propos injurieux envers adversaire, lors du match N° 25897399 du 14 1 2024

COURDIMANCHE A.S.

L'équipe SENIORS évoluant en D4 Poule B est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 28 11 2023 pour le motif : Atteinte à l'intégrité physique du joueur, lors du match N° 26532121 du 26 11 2023

L'équipe U16 évoluant en D3 Poule C est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 5 12 2023 pour le motif : Faute grossière, lors du match N° 25900395 du 3 12 2023

L'équipe ANCIENS évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 11 12 2023 pour le motif : Inscription et participation d'un joueur suspendu, lors du match N° 25905797 du 26 11 2023

L'équipe ANCIENS évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 9 1 2024 pour le motif : Récidive d'avertissement, lors du match N° 25905795 du 7 1 2024

L'équipe U16 évoluant en D3 Poule C est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 24 1 2024 pour le motif : S&R - Inscription et participation d'un joueur suspendu, lors du match du 17 12 2023

ST PRIX E.S.

L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule B est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 28 11 2023 pour le motif : Exclusion à la suite de deux avertissements, lors du match N° 26475150 du 26 11 2023.

S. F. C. CHAMPAGNE 95

L'équipe SENIORS évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 28 11 2023 pour le motif : Exclusion à la suite de deux avertissements, lors du match N° 26063038 du 26 11 2023

L'équipe U16 évoluant en D3 Poule E est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 5 12 2023 pour le motif : Anéantissement d'une occasion de but, lors du match N° 26561381 du 3 12 2023

L'équipe U16 évoluant en D3 Poule E est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 5 12 2023 pour le motif : Abandon de terrain, lors du match N° 26561381 du 3 12 2023

L'équipe U16 évoluant en D3 Poule E est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 5 12 2023 pour le motif : Abandon de terrain, lors du match N° 26561381 du 3 12 2023

L'équipe U16 évoluant en D3 Poule E est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 5 12 2023 pour le motif : Abandon de terrain, lors du match N° 26561381 du 3 12 2023

L'équipe U16 évoluant en D3 Poule E est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 5 12 2023 pour le motif : Abandon de terrain, lors du match N° 26561381 du 3 12 2023

L'équipe U16 évoluant en D3 Poule E est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 5 12 2023 pour le motif : Abandon de terrain, lors du match N° 26561381 du 3 12 2023

L'équipe U16 évoluant en D3 Poule E est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 5 12 2023 pour le motif : Abandon de terrain, lors du match N° 26561381 du 3 12 2023

L'équipe U16 évoluant en D3 Poule E est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 5 12 2023 pour le motif : Abandon de terrain, lors du match N° 26561381 du 3 12 2023

L'équipe U16 évoluant en D3 Poule E est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 5 12 2023 pour le motif : Abandon de terrain, lors du match N° 26561381 du 3 12 2023

L'équipe U16 évoluant en D3 Poule E est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 5 12 2023 pour le motif : Abandon de terrain, lors du match N° 26561381 du 3 12 2023

L'équipe U16 évoluant en D3 Poule E est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 5 12 2023 pour le motif : Abandon de terrain, lors du match N° 26561381 du 3 12 2023

L'équipe U16 évoluant en D3 Poule E est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 5 12 2023 pour le motif : Abandon de terrain, lors du match N° 26561381 du 3 12 2023

L'équipe U16 évoluant en D3 Poule E est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 5 12 2023 pour le motif : Abandon de terrain, lors du match N° 26561381 du 3 12 2023

L'équipe SENIORS évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 9 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 9 1 2024 pour le motif : Acte de brutalité répété sur joueur en dehors d'une action de jeu et non envoi de rapport, lors du match N° 26063051 du 17 12 2023

L'équipe SENIORS évoluant en D1 est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 16 1 2024 pour le motif : Anéantissement d'une occasion de but, lors du match N° 25897400 du 14 1 2024

DEUIL ENGHIEN F.C.

L'équipe SENIORS évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 28 11 2023 pour le motif : Exclusion à la suite de deux avertissements, lors du match N° 26062891 du 26 11 2023

L'équipe U16 évoluant en D3 Poule A est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 28 11 2023 pour le motif : Exclusion à la suite de deux avertissements, lors du match N° 25933587 du 26 11 2023

L'équipe U16 évoluant en D3 Poule C est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 19 12 2023 pour le motif : Exclusion à la suite de deux avertissements, lors du match N° 25900404 du 17 12 2023

L'équipe SENIORS évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 6 2 2024 pour le motif : Anéantissement d'une occasion de but, lors du match N° 26062936 du 4 2 2024

MONTSOULT BAILLET US

L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule A est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 28 11 2023 pour le motif : Propos excessif ou déplacé en dehors de la rencontre envers officiel, lors du match N° 26509999 du 26 11 2023

L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule A est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 11 12 2023 pour le motif : Inscription et participation d'un joueur suspendu, lors du match N° 26510004 du 3 12 2023

L'équipe U18 évoluant en D3 Poule A est pénalisée de 4 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 19 12 2023 pour le motif : Echange de coups avec adversaire sur action de jeu, lors du match N° 26743573 du 17 12 2023

CORMEILLAIS A.C.S.

L'équipe CDM évoluant en DI est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 28 11 2023 pour le motif : Exclusion à la suite de deux avertissements, lors du match N° 25909184 du 26 11 2023

L'équipe U16 évoluant en DI est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 5 12 2023 pour le motif : Exclusion à la suite de deux avertissements, lors du match N° 25894503 du 3 12 2023

L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule A est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 16 1 2024 pour le motif : Anéantissement d'une occasion de but, lors du match N° 26510017 du 14 1 2024

L'équipe U18 évoluant en D3 Poule B est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 6 2 2024 pour le motif : Comportement grossiers et injurieux sur joueur, lors du match N° 26743937 du 4 2 2024

MONTIGNY LVDB

L'équipe FUTSAL évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 4 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 28 11 2023 pour le motif : Comportement grossier ou injurieux envers officiel, lors du match N° 26571875 du 25 11 2023

L'équipe FUTSAL évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 5 12 2023 pour le motif : Comportement blessant sur officiel, lors du match N° 26571867 du 2 12 2023

MY SARCELLES FUTSAL

L'équipe FUTSAL évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 28 11 2023 pour le motif : Exclusion à la suite de deux avertissements, lors du match N° 26601988 du 25 11 2023

CERGY PONTOISE F.C.

L'équipe FUTSAL évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 28 11 2023 pour le motif : Anéantissement d'une occasion de but, lors du match N° 26601989 du 27 11 2023

L'équipe SENIORS F évoluant en DI est pénalisée de 4 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 5 12 2023 pour le motif : Acte de brutalité ou coup sur joueuse pendant le match, lors du match N° 2548438605 du 3 12 2023

L'équipe U16 évoluant en D3 Poule B est pénalisée de 4 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 5 12 2023 pour le motif : Comportement grossier ou injurieux sur officiel, lors du match N° 25900249 du 19 11 2023

GOUSSAINVILLE F.C.

L'équipe U18 évoluant en DI est pénalisée de 6 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 28 11 2023 pour le motif : Tentative de brutalité envers officiel, lors du match N° 25898002 du 26 11 2023

L'équipe U16 évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 5 12 2023 pour le motif : Récidive d'avertissement avec circonstances aggravantes pour propos excessif, lors du match N° 2544537897 du 3 12 2023

L'équipe U16 évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 16 1 2024 pour le motif : Faute grossière envers adversaire, lors du match N° 25936923 du 14 1 2024

L'équipe U16 évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 10 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 23 1 2024 pour le motif : Propos injurieux envers officiel, lors du match N° 25936912 du 3 12 2023

L'équipe U16 évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 23 1 2024 pour le motif : Signature d'une feuille de match incorrecte, lors du match N° 25936912 du 3 12 2023

L'équipe U18 évoluant en D1 est pénalisée de 4 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 6 2 2024 pour le motif : Comportement blessant d'un dirigeant envers un officiel, lors du match N° 25898041 du 4 2 2024

BEZONS U. SECTION OM.

L'équipe U18 évoluant en DI est pénalisée de 4 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 28 11 2023 pour le motif : Faute grossière à l'encontre d'un joueur obligé de quitter le terrain sur blessure, lors du match N° 25898004 du 26 11 2023

L'équipe U16 évoluant en D3 Poule B est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 11 12 2023 pour le motif : Inscription et participation d'un joueur suspendu, lors du match N° 25900263 du 3 12 2023

L'équipe U16 évoluant en D3 Poule B est pénalisée de 7 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 9 1 2024 pour le motif : Acte de brutalité, lors du match N° 25900259 du 26 11 2023

L'équipe U16 évoluant en D3 Poule B est pénalisée de 7 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 9 1 2024 pour le motif : Acte de brutalité, lors du match N° 25900259 du 26 11 2023

L'équipe U16 évoluant en D3 Poule B est pénalisée de 7 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 9 1 2024 pour le motif : Acte de brutalité, lors du match N° 25900259 du 26 11 2023

L'équipe U16 évoluant en D3 Poule B est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 9 1 2024 pour le motif : Comportement grossier, lors du match N° 25900259 du 26 11 2023

L'équipe SENIORS évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 16 1 2024 pour le motif : Exclusion à la suite de deux avertissements, lors du match N° 26063061 du 14 1 2024

L'équipe U14 évoluant en D3 Poule A est pénalisée de 6 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 6 2 2024 pour le motif : Tentative de coup sur joueur, lors du match N° 25899481 du 3 2 2024

THILLAY VAUD'HERLAND ENT.S.MUN.

L'équipe U18 évoluant en D3 Poule B est pénalisée de 4 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 28 11 2023 pour le motif : Faute grossière avec circonstances aggravantes, lors du match N° 26743911 du 26 11 2023

L'équipe U18 évoluant en D3 Poule B est pénalisée de 4 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 28 11 2023 pour le motif : Comportement grossier et injurieux envers officiel, lors du match N° 26743911 du 26 11 2023

L'équipe ANCIENS évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 9 1 2024 pour le motif : Récidive d'avertissement, lors du match N° 25905795 du 7 1 2024

ENTENTE SPORTIVE HERBLAY

L'équipe U16 évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 28 11 2023 pour le motif : Faute grossière, lors du match N° 25936908 du 26 11 2023

L'équipe U18 évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 12 12 2023 pour le motif : Exclusion à la suite de deux avertissements, lors du match N° 25898393 du 10 12 2023

L'équipe U18 évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 15 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 12 12 2023 pour le motif : Comportement grossier et injurieux envers officiel, lors du match N° 25898395 du 03 12 2023

L'équipe U18 évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 15 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 12 12 2023 pour le motif : Comportement intimidant ou menaçant envers officiel en dehors de la rencontre, lors du match N° 25898395 du 03 12 2023

L'équipe SENIORS évoluant en D4 Poule C est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 6 2 2024 pour le motif : Manquement à ses obligations de délégué, lors du match N° 26532541 du 17 12 2023

L'équipe U16 évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 24 1 2024 pour le motif : S&R - Inscription et participation d'un joueur suspendu, lors du match du 17 12 2023

BEAUCHAMP A.S.

L'équipe U16 évoluant en D3 Poule E est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 28 11 2023 pour le motif : Anéantissement d'une occasion de but, lors du match N° 26561376 du 26 11 2023

U. S. PERSAN 03

L'équipe SENIORS évoluant en DI est pénalisée de 7 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 28 11 2023 pour le motif : Comportement grossier et injurieux sur officiel avec circonstances aggravantes, lors du match N° 25897374 du 5 11 2023

L'équipe SENIORS évoluant en DI est pénalisée de 5 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 28 11 2023 pour le motif : Comportement blessant sur officiel en dehors de la rencontre et répété dans le couloir, lors du match N° 25897374 du 5 11 2023

L'équipe U16 évoluant en D3 Poule B est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 5 12 2023 pour le motif : Anéantissement d'une occasion de but, lors du match N° 25900249 du 19 11 2023

L'équipe U16 évoluant en D3 Poule B est pénalisée de 4 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 5 12 2023 pour le motif : Acte de brutalité ou coup sur joueur pendant le match, lors du match N° 25900249 du 19 11 2023

L'équipe U14 évoluant en D1 est pénalisée de 6 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 5 12 2023 pour le motif : Acte de brutalité avec circonstances aggravantes (coup après match), lors du match N° 25894635 du 02 12 2023.

ADAMOIS O.

L'équipe U16 évoluant en DI est pénalisée de 6 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 28 11 2023 pour le motif : Comportement intimidant envers officiel après la rencontre, lors du match N° 25894483 du 5 11 2023

L'équipe U16 évoluant en DI est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 28 11 2023 pour le motif : Comportement excessif envers joueurs, lors du match N° 25894483 du 5 11 2023

L'équipe U16 évoluant en DI est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 28 11 2023 pour le motif : Comportement déplacé envers officiel, lors du match N° 25894483 du 5 11 2023

L'équipe U18 évoluant en DI est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 5 12 2023 pour le motif : Faute grossière, lors du match N° 25898009 du 3 12 2023

L'équipe SENIORS évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 16 1 2024 pour le motif : Comportement blessant envers adversaire, lors du match N° 26062911 du 14 1 2024

L'équipe U18 évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 16 1 2024 pour le motif : Anéantissement d'une occasion de but manifeste, lors du match N° 25898151 du 14 1 2024

L'équipe U16 évoluant en D1 est pénalisée de 4 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 6 2 2024 pour le motif : Acte de brutalité sur joueur, lors du match N° 25894540 du 4 2 2024

FRANCONVILLE F.C.

L'équipe U18 évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 18 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 28 11 2023 pour le motif : Comportement intimidant ou menaçant, lors du match N° 25898113 du 22 10 2023

L'équipe U18 évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 10 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 28 11 2023 pour le motif : Acte de brutalité ou coup sur adversaire, lors du match N° 25898113 du 22 10 2023

L'équipe U18 évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 5 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 28 11 2023 pour le motif : Comportement grossiers sur officiel, lors du match N° 25898113 du 22 10 2023

L'équipe U18 évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 6 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 28 11 2023 pour le motif : Comportement blessant à l'encontre d'un officiel, lors du match N° 25898113 du 22 10 2023

L'équipe U14 évoluant en DI est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 5 12 2023 pour le motif : Anéantissement d'une occasion de but, lors du match N° 25894635 du 2 12 2023

L'équipe SENIORS évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 4 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 12 12 2023 pour le motif : Comportement intimidant sur officiel, lors du match N° 26063064 du 10 12 2023

L'équipe U14 évoluant en DI est pénalisée de 10 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 12 12 2023 pour le motif : Acte de brutalité avec circonstance aggravante pour propos menaçants, lors du match N° 25894631 du 18 11 2023

L'équipe U16 évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 16 1 2024 pour le motif : Exclusion à la suite de deux avertissements, lors du match N° 25937055 du 14 1 2024

FONTENAY EN PARISIS FC

L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule A est pénalisée de -7 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 28 11 2023 pour le motif : Commission Appel - Comportement excessif et déplacé durant la rencontre, lors du match N° 26509979 du 22 10 2023

L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule A est pénalisée de -6 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 28 11 2023 pour le motif : Commission Appel - Propos offensant envers un arbitre, lors du match N° 26509979 du 22 10 2023

L'équipe U14 évoluant en D4 Poule E est pénalisée de 14 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 9 1 2024 pour le motif : Comportement intimidant, insultant et menaçant, lors du match N° 26513128 du 11 11 2023

L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule A est pénalisée de 4 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 16 1 2024 pour le motif : Tenir des propos grossiers envers adversaire, lors du match N° 26510018 du 14 1 2024

L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule A est pénalisée de 4 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 16 1 2024 pour le motif : Tenir des propos grossiers envers adversaire, lors du match N° 26510018 du 14 1 2024

GROSLAY F.C.

L'équipe SENIORS évoluant en DI est pénalisée de 4 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 5 12 2023 pour le motif : Acte de brutalité ou coup sur joueur pendant le match, lors du match N° 25897389 du 3 12 2023

MONTMORENCY F.C.

L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule C est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 5 12 2023 pour le motif : Faute grossière, lors du match N° 26510233 du 3 12 2023

L'équipe SENIORS F évoluant en DI est pénalisée de 4 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 5 12 2023 pour le motif : Acte de brutalité ou coup sur joueuse pendant le match, lors du match N° 2548438605 du 3 12 2023

L'équipe U14 évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 10 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 12 12 2023 pour le motif : Comportement excessif et grossier envers officiel pendant la rencontre, lors du match N° 25894910 du 9 12 2023

L'équipe SENIORS évoluant en D4 Poule C est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 19 12 2023 pour le motif : Anéantissement d'une occasion de but, lors du match N° 26532540 du 17 12 2023

L'équipe U18 évoluant en D3 Poule A est pénalisée de 5 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 19 12 2023 pour le motif : Commet un acte de brutalité envers adversaire sur une action de jeu et avait reçu auparavant un avertissement, lors du match N° 26743573 du 17 12 2023

L'équipe SENIORS évoluant en D4 Poule C est pénalisée de 5 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 6 2 2024 pour le motif : Comportement grossier et injurieux sur officiel après la rencontre, lors du match N° 26532567 du 4 2 2024

L'équipe SENIORS évoluant en D4 Poule C est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 6 2 2024 pour le motif : Anéantissement d'une occasion de but, lors du match N° 26532567 du 4 2 2024

PUISEUX LOUVRES 95 F.C.

L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule C est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 5 12 2023 pour le motif : Exclusion à la suite de deux avertissements, lors du match N° 26510232 du 3 12 2023

L'équipe CDM évoluant en DI est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 5 12 2023 pour le motif : Anéantissement d'une occasion de but, lors du match N° 25909188 du 3 12 2023

PIERRELAYE FOOTBALL CLUB

L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule C est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 5 12 2023 pour le motif : Comportement excessif et déplacé en dehors la rencontre sur officiel, lors du match N° 26510231 du 3 12 2023

L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule C est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 5 12 2023 pour le motif : Comportement blessant sur officiel, lors du match N° 26510231 du 3 12 2023

A.S. PORTUGAIS DE CERGY PONTOISE

L'équipe CDM évoluant en DI est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 5 12 2023 pour le motif : Faute grossière, lors du match N° 25909189 du 3 12 2023

ECOUEN F.C.

L'équipe U18 évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 5 12 2023 pour le motif : Comportement excessif ou déplacé sur officiel en tant qu'éducateur, lors du match N° 25898404 du 3 12 2023

L'équipe SENIORS évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 7 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 9 1 2024 pour le motif : Acte de brutalité, lors du match N° 26063051 du 17 12 2023

L'équipe SENIORS évoluant en D1 est pénalisée de 6 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 16 1 2024 pour le motif : Tentative de brutalité envers adversaire, lors du match N° 25897399 du 14 1 2024

L'équipe SENIORS évoluant en D1 est pénalisée de 6 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 16 1 2024 pour le motif : Tentative de brutalité envers adversaire, lors du match N° 25897399 du 14 1 2024

L'équipe SENIORS évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 16 1 2024 pour le motif : Exclusion à la suite de deux avertissements, lors du match N° 26063061 du 14 1 2024

L'équipe SENIORS évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 6 2 2024 pour le motif : Faute grossière, lors du match N° 26063097 du 4 2 2024

L'équipe U16 évoluant en D3 Poule D est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 6 2 2024 pour le motif : Propos grossiers envers joueurs, lors du match N° 25900566 du 4 2 2024

COSMOPOLITAN CLUB DE TAVERNY

L'équipe U16 évoluant en DI est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 5 12 2023 pour le motif : Exclusion à la suite de deux avertissements, lors du match N° 25894500 du 3 12 2023

L'équipe U16 évoluant en D3 Poule A est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 12 12 2023 pour le motif : Faute grossière, lors du match N° 25933584 du 10 12 2023

ENT. MERY MERIEL BESSANCOURT

L'équipe U14 évoluant en D3 Poule B est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 5 12 2023 pour le motif : Anéantissement d'une occasion de but, lors du match N° 25889547 du 2 12 2023

L'équipe U14 évoluant en D3 Poule B est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 30 1 2024 pour le motif : Exclusion à la suite de deux avertissements, lors du match N° 25899564 du 27 1 2024

L'équipe FUTSAL évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 6 2 2024 pour le motif : Récidive d'avertissement, lors du match N° 2545496250 du 5 2 2024

OSNY F.C.

L'équipe U18 évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 5 12 2023 pour le motif : Comportement excessif ou déplacé à l'encontre d'un officiel en tant que dirigeant, lors du match N° 25898391 du 18 11 2023.

MARLY LA VILLE E.S.

L'équipe U16 évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 4 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 5 12 2023 pour le motif : Propos blessant, lors du match N° 25936881 du 12 11 2023.

FUTSAL CLUB ELITE DE SANNOIS

L'équipe FUTSAL évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 12 12 2023 pour le motif : Exclusion à la suite de deux avertissements, lors du match N° 26571879 du 9 12 2023

PARMAIN FUTSAL A.S.

L'équipe FUTSAL évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 12 12 2023 pour le motif : Exclusion à la suite de deux avertissements, lors du match N° 26602025 du 11 12 2023

GARGES LES GONESSE F.C.M.

L'équipe U16 évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 12 12 2023 pour le motif : Récidive d'avertissement, lors du match N° 25936899 du 10 12 2023

L'équipe U16 évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 4 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 12 12 2023 pour le motif : Comportement grossier et injurieux, lors du match N° 25936899 du 10 12 2023

L'équipe U14 évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 12 12 2023 pour le motif : Anéantissement d'une occasion de but, lors du match N° 25894729 du 9 12 2023

L'équipe U18 évoluant en DI est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 10 1 2024 pour le motif : Inscription et participation d'un joueur suspendu, lors du match N° 25897995 du 10 12 2023

L'équipe ANCIENS D2 Poule B est pénalisée de 8 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 12 12 2023 pour le motif : Tentative e brutalité ou de coup, lors du match 25905802 du 26 11 2023.

L'équipe U14 évoluant en D4 Poule B est pénalisée de 4 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 16 1 2024 pour le motif : Tenir des propos grossiers ou injurieux envers officiel, lors du match N° 25899727 du 13 1 2024

AUVERS ENNERY F.C.

L'équipe U14 évoluant en D4 Poule C est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 12 12 2023 pour le motif : Faute grossière, lors du match N° 27141763 du 9 12 2023

L'équipe SENIORS évoluant en D4 Poule C est pénalisée de 9 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 9 1 2024 pour le motif : Fraude sur identité, lors du match N° 26532521 du 12 11 2023

L'équipe SENIORS évoluant en D4 Poule C est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 9 1 2024 pour le motif : Signature d'une FMI avec fraude, lors du match N° 26532521 du 12 11 2023

L'équipe SENIORS évoluant en D4 Poule C est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 9 1 2024 pour le motif : Fraude sur identité, lors du match N° 26532521 du 12 11 2023

EAUBONNE C.S. MUNICIPAL

L'équipe U14 évoluant en D4 Poule A est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 12 12 2023 pour le motif : Faute grossière, lors du match N° 25899643 du 9 12 2023

L'équipe SENIORS évoluant en D4 Poule A est pénalisée de 4 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 19 12 2023 pour le motif : Coup sur adversaire sur action de jeu, lors du match N° 26901707 du 17 12 2023

L'équipe U16 évoluant en D3 Poule D est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 19 12 2023 pour le motif : Faute grossière sur adversaire, lors du match N° 25900536 du 17 12 2023

L'équipe U14 évoluant en D4 Poule A est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 19 12 2023 pour le motif : Faute grossière sur adversaire, lors du match N° 25899643 du 17 12 2023

L'équipe U16 évoluant en D3 Poule D est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 6 2 2024 pour le motif : Propos insultants envers joueurs, lors du match N° 25900566 du 4 2 2024

L'équipe U16 évoluant en D3 Poule D est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 6 2 2024 pour le motif : Propos déplacés d'un éducateur envers officiel, lors du match N° 25900566 du 4 2 2024

ARGENTEUIL F.C.

L'équipe U14 évoluant en DI est pénalisée de 12 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 12 12 2023 pour le motif : Acte de brutalité avec circonstance aggravante pour propos menaçants, lors du match N° 25894631 du 18 11 2023

L'équipe SENIORS F évoluant en DI est pénalisée de 20 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 12 12 2023 pour le motif : Acte de brutalité envers adversaire avec ITT de 4 jours en dehors de la rencontre, lors du match N° 27239056 du 14 10 2023

L'équipe SENIORS F évoluant en DI est pénalisée de 5 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 19 12 2023 pour le motif : Faute grossière avec circonstance aggravantes à la suite de grave blessure, lors du match N° 27239096 du 16 12 2023

L'équipe U18 évoluant en D1 est pénalisée de 7 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 30 1 2024 pour le motif : Propos injurieux et grossiers répétés envers officiel, lors du match N° 25898009 du 3 12 2023

BELLOY ST MARTIN A.S.C.

L'équipe SENIORS F évoluant en DI est pénalisée de 10 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 12 12 2023 pour le motif : Acte de brutalité envers adversaire hors rencontre, lors du match N° 27239056 du 14 10 2023

L'équipe SENIORS F évoluant en D1 est pénalisée de 10 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 23 1 2024 pour le motif : Acte de brutalité en dehors de la rencontre, lors du match N° 27239056 du 14 10 2023

GONESSE R.C.

L'équipe U18 évoluant en D3 Poule A est pénalisée de 4 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 12 12 2023 pour le motif : Comportement blessant envers officiel et absence de rapport demandé par la commission, lors du match N° 26743570 du 3 12 2023

L'équipe SENIORS évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 19 12 2023 pour le motif : Exclusion à la suite de deux avertissements, lors du match N° 26063044 du 3 12 2023

L'équipe U14 évoluant en D3 Poule A est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 6 2 2024 pour le motif : Récidive d'avertissement, lors du match N° 21621876 du 3 2 2024

SARCELLES A.A.S.

L'équipe SENIORS F évoluant en DI est pénalisée de 4 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 12 12 2023 pour le motif : Comportement blessant envers officiel pendant la rencontre, lors du match N° 27239088 du 2 12 2023

MAGNY EN VEXIN F.C.

L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule C est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 19 12 2023 pour le motif : Exclusion à la suite de deux avertissements, lors du match N° 26510236 du 17 12 2023

L'équipe SENIORS évoluant en D4 Poule B est pénalisée de 7 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 9 1 2024 pour le motif : Acte de brutalité, lors du match N° 26532114 du 12 11 2023

L'équipe SENIORS évoluant en D4 Poule B est pénalisée de 7 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 9 1 2024 pour le motif : Acte de brutalité, lors du match N° 26532114 du 12 11 2023

L'équipe SENIORS évoluant en D4 Poule B est pénalisée de 7 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 9 1 2024 pour le motif : Acte de brutalité, lors du match N° 26532114 du 12 11 2023

DOMONT F.C.

L'équipe SENIORS évoluant en D4 Poule C est pénalisée de 5 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 19 12 2023 pour le motif : coups sur adversaire pendant une action de jeu et comportement excessif après son exclusion, lors du match N° 26532541 du 17 12 2023

MONTMAGNY FOOTBALL CLUB

L'équipe ANCIENS évoluant en DI est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 19 12 2023 pour le motif : Anéantissement d'une occasion net de but, lors du match N° 25905550 du 17 12 2023

L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule A est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 16 1 2024 pour le motif : Faute grossière envers adversaire, lors du match N° 26510019 du 14 1 2024

L'équipe U14 évoluant en D3 Poule A est pénalisée de 6 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 6 2 2024 pour le motif : Acte de brutalité, lors du match N° 25899481 du 3 2 2024

UNION SPORTIVE DES COMMUNAUX DE ST GRATIEN

L'équipe ANCIENS évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 19 12 2023 pour le motif : Exclusion à la suite de deux avertissements, lors du match N° 25905810 du 17 12 2023

ERMONT AM. S.

L'équipe U16 évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 19 12 2023 pour le motif : Exclusion à la suite de deux avertissements, lors du match N° 25936915 du 17 12 2023

SOISY ANDILLY MARGENCY F.C.

L'équipe U16 évoluant en D3 Poule A est pénalisée de 4 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 19 12 2023 pour le motif : Comportement grossiers ou injurieux envers un officiel, lors du match N° 25933603 du 17 12 2023

SANNOIS ST GRATIEN ENT.

L'équipe U14 évoluant en D3 Poule C est pénalisée de 6 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 19 12 2023 pour le motif : Tenir des propos et faire des gestes grossiers et obscènes envers officiel après match envers officiel, lors du match N° 27117429 du 17 12 2023

L'équipe U16 évoluant en D1 est pénalisée de 6 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 16 1 2024 pour le motif : Acte de brutalité envers adversaire, lors du match N° 25894513 du 14 1 2024

L'équipe U16 évoluant en D1 est pénalisée de 5 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 6 2 2024 pour le motif : Acte de brutalité sur joueur, lors du match N° 25894540 du 4 2 2024

L'équipe U14 évoluant en D3 Poule C est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 6 2 2024 pour le motif : Récidive d'avertissement, lors du match N° 27117460 du 3 2 2024

L'équipe U16 évoluant en D1 est pénalisée de -2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 6 2 2024 pour le motif : Acte de brutalité envers adversaire au cours d'une action de jeu, lors du match N° 25894513 du 14 1 2024

A. S. ERAGNY F. C.

L'équipe U18 évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 9 1 2024 pour le motif : Anéantissement d'une occasion de but, lors du match N° 25898149 du 7 1 2024

L'équipe U14 évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 30 1 2024 pour le motif : Propos injurieux et grossier envers joueur pendant la rencontre, lors du match N° 25894919 du 27 1 2024

ROISSY EN France U.S.

L'équipe U16 évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 10 1 2024 pour le motif : Inscription et participation d'un joueur suspendu, lors du match N° 25937048 du 17 12 2023

L'équipe SENIORS évoluant en D4 Poule A est pénalisée de 4 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 30 1 2024 pour le motif : Comportement blessant envers officiel, lors du match N° 25901698 du 3 12 2023

L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule C est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 6 2 2024 pour le motif : Faute grossière, lors du match N° 26510270 du 4 2 2024

PONTOISIENNE J.S.

L'équipe SENIORS évoluant en D4 Poule B est pénalisée de 7 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 9 1 2024 pour le motif : Acte de brutalité, lors du match N° 26532114 du 12 11 2023

L'équipe SENIORS évoluant en D4 Poule B est pénalisée de 7 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 9 1 2024 pour le motif : Acte de brutalité, lors du match N° 26532114 du 12 11 2023

NEUVILLE S/OISE A.S.

L'équipe U14 évoluant en D4 Poule E est pénalisée de 6 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 9 1 2024 pour le motif : Comportement grossier ou injurieux, lors du match N° 26513128 du 11 11 2023

ST LEU 95 F.C.

L'équipe U16 évoluant en D1 est pénalisée de 7 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 16 1 2024 pour le motif : Acte de brutalité envers adversaire, lors du match N° 25894513 du 14 1 2024

L'équipe U18 évoluant en D1 est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 23 1 2024 pour le motif : Comportement excessif et déplacé envers officiel, lors du match N° 25898010 du 3 12 2023

L'équipe U16 évoluant en D1 est pénalisée de -3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 6 2 2024 pour le motif : Acte de brutalité envers adversaire au cours d'une action de jeu, lors du match N° 25894513 du 14 1 2024

ECLAIR DE PUISEUX EN FRANCE A.S.

L'équipe SENIORS évoluant en D4 Poule C est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 30 1 2024 pour le motif : Faute grossière envers adversaire, lors du match N° 26532506 du 28 1 2024

ST BRICE F.C.

L'équipe SENIORS évoluant en D1 est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 6 2 2024 pour le motif : Exclusion à la suite de deux avertissements, lors du match N° 25897427 du 4 2 2024

ARNOUVILLE F. A.S.

L'équipe U18 évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 6 2 2024 pour le motif : Exclusion à la suite de deux avertissements, lors du match N° 25898178 du 4 2 2024

FOOTBALL CLUB DE VILLIERS LE BEL

L'équipe U18 évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 6 2 2024 pour le motif : Faute grossière envers un adversaire, lors du match N° 25898441 du 4 2 2024

BOUFFEMONT A.C.F.

L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule A est pénalisée de 5 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 6 2 2024 pour le motif : Propos déplacés envers éducateur, lors du match du 22 10 2023

L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule A est pénalisée de 9 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 6 2 2024 pour le motif : Jouer volontairement sous fausse licence, lors du match du 22 10 2023

L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule A est pénalisée de 6 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 6 2 2024 pour le motif : Signature de la FMI avec irrégularités en tant que capitaine, lors du match du 22 10 2023

PROCHAINE REUNION DE LA COMMISSION

Jeudi 14 mars 2024 – 18h30

Challenge Fair-Play Equipe 2023 ---------- 2024

TOTAL POINTS BONUS / MALUS AU 15/02/2024

SENIORS M *DAM* SENIORS F

SENIORS DEPARTEMENTAL 1	MALUS	BONUS	TOTAL
Osny F.C. 1	-	-	-
St Brice F.C. 2	1	-	1
St Leu 95 Fc 2	1	-	1
Entente Ssg 2	2	-	2
Marly La Ville Es 1	2	-	2
St Ouen L'Aumone As 3	2	-	2
Jouy Le Moutier F.C. 1	3	-	3
Champagne Sfc 95 1	3	-	3
Groslay F.C. 1	4	-	4
Gonesse Rc 1	9	-	9
Ecouen Fc 1	12	-	12
Persan U.S. 1	12	-	12

SENIORS F DEPARTEMENTAL 1	M	B	TOTAL
Cosmo Taverny 2	-	-	-
Ent. Marly Fosses 1	-	-	-
Gonesse Rc 1	-	-	-
Herblay Es 1	-	-	-
Franconville Fc 1	2	-	2
Eragny Fc 1	3	-	3
Cergy Pontoise Fc 2	4	-	4
Montmorency Fc 1	4	-	4
Sarcelles Aas 3	4	-	4
Belloy St Martin Asc 1	**20**	**-**	**20**
Argenteuil Fc 1	**25**	**-**	**25**
Domont F.C. 1	F	F	F

SENIORS DEPARTEMENTAL 2 / A	MALUS	BONUS	TOTAL
Arnouville F. As 1	-	-	-
Cormeillais A.C.S. 1	-	-	-
Cosmo Taverny 2	-	-	-
Entente M.M.B. 1	-	-	-
Gafepb 1	-	-	-
Persan U.S. 2	-	-	-
Rc Argenteuil 2	-	-	-
Sarcelles Aas 3	-	-	-
Soisy An. Marg. Fc 1	-	-	-
Adamois Ol 2	4	-	4
Argenteuil Fc 2	5	-	5
Deuil Enghien Fc 1	10	-	10

SENIORS DEPARTEMENTAL 2 / B	MALUS	BONUS	TOTAL
Menucourt As 1	1	4	- 3
Eragny Fc 1	-	-	-
Ermont A.S. 2	-	-	-
Garges Fcm 2	-	-	-
Gonesse Rc 2	1	-	1
Vaureal Fcm 1	1	-	1
Goussainville Fc 2	1	-	1
Bezons Uso 1	6	-	6
Villiers Le Bel Fc 2	6	-	6
Franconville Fc 2	10	-	10
Ecouen Fc 2	11	-	11
Sfc Champagne 95 2	12	-	12

SENIORS DEPARTEMENTAL 3 / A	MALUS	BONUS	TOTAL
Bezons Uso 2	-	-	-
Marly La Ville Es 2	1	-	1
Menucourt As 2	1	-	1
Jouy Le Moutier F.C. 2	2	-	2
Vexin A.S. 1	2	-	2
Cormeillais A.C.S. 2	3	-	3
Montsoult Baillet Us 1	3	-	3
Montmagny Fc 1	4	-	4
Fontenay En Parisis 1	15	-	15
Bouffemont Acf 1	**20**	**-**	**20**

F : équipe forfait général

SENIORS DEPARTEMENTAL 3 / B	MALUS	BONUS	TOTAL
Arnouville F. As 2	-	-	-
Frettoise Es 1	-	-	-
Groslay F.C. 2	-	-	-
Herblay Es 1	-	-	-
Marcouville City Cp 1	-	-	-
Neuville S/ Oise As 1	-	-	-
Villiers Le Bel Fc 3	-	-	-
St Prix Es 1	1	-	1
Pontoisienne Js 1	1	-	1
Eragny Fc 2	12	-	12
Thillay Vaud'Herland 1	F	F	F

SENIORS DEPARTEMENTAL 3 / C	MALUS	BONUS	TOTAL
Viarmes Asnieres Ol. 1	-	4	- 4
Eaubonne Csm 1	-	-	-
Entente M.M.B. 2	-	-	-
Magny Us Canton 1	1	-	1
Puiseux Louvres 95 1	1	-	1
Roissy En France U.S 1	3	-	3
Courdimanche As 1	3	-	3
Montmorency Fc 1	4	-	4
Pierrelaye Fc 1	10	-	10
Osny F.C. 2	15	-	15
Persan U.S. 3	F	F	F

SENIORS DEPARTEMENTAL 4 / A	MALUS	BONUS	TOTAL
Chaumontel Luzarches 1	-	-	-
Deuil Enghien Fc 2	-	-	-
Fontenay En Parisis 2	-	-	-
Fosses Uf 1	-	-	-
Gonesse Rc 3	-	-	-
Roissy En France U.S 2	-	-	-
Soisy An. Marg. Fc 2	-	-	-
St Prix Es 2	-	-	-
Ent. Beaumont Mours 1	4	-	4
Eaubonne Csm 2	4	-	4
Goussainville Fc 3	F	F	F

SENIORS DEPARTEMENTAL 4 / B	MALUS	BONUS	TOTAL
Auvers-Ennery Fc 2	-	-	-
Gafepb 2	-	-	-
Montsoult Baillet Us 2	-	-	-
Viarmes Asnieres Ol. 2	2	2	-
Parmain Ac 1	1	-	1
Courdimanche As 2	3	-	3
Vaureal F. C. M. 2	4	-	4
Beauchamp A.S. 2	4	-	4
Pontoisienne Js 2	14	-	14
Magny Us Canton 2	**21**	**-**	**21**
Garges Fcm 3	F	F	F

SENIORS DEPARTEMENTAL 4 / C	MALUS	BONUS	TOTAL
Beauchamp A.S. 1	-	-	-
Bouffemont Acf 2	-	-	-
Ezanville Ecouen Us 1	-	-	-
Herblay Es 2	-	-	-
Pierrelaye Fc 2	-	-	-
Presles U.S.L. 1	-	-	-
Thillay Vaud'Herland 2	-	-	-
Eclair De Puiseux 1	7	-	7
Montmorency Fc 2	9	-	9
Domont F.C. 1	9	-	9
Auvers-Ennery Fc 1	15	-	15

Notre partenaire FAIR - PLAY

Challenge Fair-Play Equipe

2023 ---------- 2024

TOTAL POINTS BONUS / MALUS

AU 15/02/2024

U18 ---------- U16

U18 DEPARTEMENTAL 1	M	B	TOTAL
Cormeillais A.C.S. 21	-	-	-
Ecouen Fc 21	-	-	-
Ermont A.S. 21	-	-	-
St Ouen L'Aumone As 22	-	-	-
Garges Fcm 21	1	-	1
Rc Argenteuil 22	2	-	2
St Leu 95 Fc 22	3	-	3
Adamois Ol 21	3	-	3
Soisy An. Marg. Fc 21	4	-	4
Argenteuil Fc 21	7	-	7
Bezons Uso 21	9	-	9
Goussainville Fc 21	12	-	12

U18 DEPARTEMENTAL 2 / A	M	B	TOTAL
Argenteuil Fc 22	**-**	**-**	**-**
Cergy Pontoise Fc 22	-	-	-
Montmagny Fc 21	-	-	-
Sarcelles Aas 23	-	-	-
St Brice F.C. 22	-	-	-
St Prix Es 21	-	-	-
Vaureal F. C. M. 21	-	-	-
Villiers Le Bel Fc 21	3	-	3
Ecouen Fc 22	3	-	3
Osny F.C. 21	6	-	6
Herblay Es 21	**31**	**-**	**31**
Fosses F. U. 21	F	F	F

U18 DEPARTEMENTAL 2 / B	M	B	TOTAL
Sfc Champagne 95 21	-	2	- 2
Cosmo Taverny 21	-	-	-
Ent. Marly Fontenay 21	-	-	-
Roissy En France U.S 21	-	-	-
Soisy An. Marg. Fc 22	-	-	-
Jouy Le Moutier F.C. 21	1	-	1
Arnouville F. As 21	2	-	2
Eragny Fc 21	2	-	2
Adamois Ol 22	3	-	3
Persan U.S. 21	3	-	3
Courdimanche As 21	8	-	8
Franconville Fc 21	**40**	**-**	**40**

U18 DEPARTEMENTAL 3 / A	M	B	TOTAL
Bezons Uso 22	-	-	-
Gafepb 21	-	-	-
Herblay Es 22	-	-	-
Pierrelaye Fc 21	-	-	-
Puiseux Louvres 95 21	-	-	-
Gonesse Rc 21	4	-	4
Montmorency Fc 21	5	-	5
Montsoult Baillet Us 21	5	-	5

U18 DEPARTEMENTAL 3 / B	M	B	TOTAL
Pierrelaye Fc 22	-	2	- 2
Académie Football Cl 21	-	-	-
Beauchamp A.S. 21	-	-	-
Domont F.C. 21	-	-	-
Ent. Beaumont Mours 21	-	-	-
Entente M.M.B. 21	-	-	-
Cormeillais A.C.S. 22	3	-	3
Thillay Vaud'Herland 21	8	-	8
Goussainville Fc 22	F	F	F

U18 DEPARTEMENTAL 3 / C	M	B	TOTAL
Cergy Pontoise Fc 23	-	-	-
Deuil Enghien Fc 21	-	-	-
Ent. Marly Fontenay 22	-	-	-
Groslay F.C. 21	-	-	-
Neuville S/ Oise As 21	-	-	-
Vaureal F. C. M. 22	-	-	-
Magny Us Canton 21	F	F	F
Marcouville City Cp 21	F	F	F

Notre partenaire
FAIR - PLAY

EKiNSPORT

U16 DEPARTEMENTAL 1	M	B	TOTAL
Cergy Pontoise Fc 23	-	-	-
Ecouen Fc 21	-	-	-
Garges Fcm 21	-	-	-
Osny F.C. 21	-	-	-
Rc Argenteuil 22	-	-	-
St Ouen L'Aumone As 22	-	-	-
Cosmo Taverny 21	1	-	1
Cormeillais A.C.S. 22	2	-	2
Sarcelles Aas 23	4	-	4
St Leu 95 Fc 21	9	-	9
Entente Ssg 22	9	-	9
Adamois Ol 21	14	-	14

U16 DEPARTEMENTAL 3 / A	M	B	TOTAL
Deuil Enghien Fc 22	1	2	- 1
Thillay Vaud'Herland 21	-	-	-
Sfc Champagne 95 21	-	-	-
Entente M.M.B. 22	-	-	-
Ent. Beaumont Mours 21	-	-	-
Ecouen Fc 22	-	-	-
Auvers-Ennery Fc 21	-	-	-
Académie Football Cl 21	-	-	-
Osny F.C. 22	3	-	3
Soisy An. Marg. Fc 22	4	-	4
Cosmo Taverny 22	5	-	5
Arnouville F. As 21	5	-	5

U16 DEPARTEMENTAL 3 / D	M	B	TOTAL
Menucourt A.S.	-	4	- 4
Adamois Ol 22	-	2	- 2
Beauchamp A.S. 21	-	-	-
Cormeillais A.C.S. 23	-	-	-
Magny Us Canton 21	-	-	-
Marcouville City Cp 21	-	-	-
Neuville S/ Oise As 21	-	-	-
Gafepb 21	1	-	1
Ecouen Fc 23	3	-	3
Eaubonne Csm 21	9	-	9
Puiseux Louvres 95 21	F	F	F

U16 DEPARTEMENTAL 2 / A	M	B	TOTAL
Jouy Le Moutier F.C. 21	-	-	-
Rc Argenteuil 23	-	-	-
Soisy An. Marg. Fc 21	-	-	-
St Ouen L'Aumone As 23	-	-	-
St Prix Es 21	-	-	-
Ermont A.S. 21	1	-	1
Montmorency Fc 21	1	-	1
Montsoult Baillet Us 21	2	-	2
Herblay Es 21	4	-	4
Ent. Marly Fontenay 21	4	-	4
Garges Fcm 22	7	-	7
Goussainville Fc 21	**20**	**-**	**20**

U16 DEPARTEMENTAL 3 / B	M	B	TOTAL
Menucourt As 21	-	4	- 4
Fosses F. U. 22	-	-	-
Frettoise Es 21	-	-	-
Montmagny Fc 21	-	-	-
St Leu 95 Fc 22	-	-	-
Vaureal F. C. M. 22	-	-	-
Villiers Le Bel Fc 21	-	-	-
Belloy St Martin Asc 21	1	-	1
Cergy Pontoise Fc 24	4	-	4
Persan U.S. 22	6	-	6
Bezons Uso 22	**25**	**-**	**25**
Domont F.C. 21	F	F	F

U16 DEPARTEMENTAL 3 / E	M	B	TOTAL
Entente M.M.B. 21	3	4	- 1
Ecouen Fc 24	-	-	-
Ent. Marly Fontenay 22	-	-	-
Ezanville Ecouen Us 21	-	-	-
Menucourt As 22	-	-	-
St Brice F.C. 23	-	-	-
Viarmes Asnieres Ol. 21	-	-	-
Beauchamp A.S. 22	2	-	2
Groslay F.C. 21	2	-	2
Pontoisienne Js 21	11	-	11
Sfc Champagne 95 22	14	2	12
Académie Football Cl 22	**23**	**-**	**23**

U16 DEPARTEMENTAL 2 / B	M	B	TOTAL
Franconville Fc 21	1	2	- 1
Argenteuil Fc 22	-	-	-
Bezons Uso 21	-	-	-
Gonesse Rc 21	-	-	-
Persan U.S. 21	-	-	-
Roissy En France U.S 21	-	-	-
Sarcelles Aas 24	-	-	-
St Brice F.C. 22	-	-	-
Vaureal F. C. M. 21	-	-	-
Eragny Fc 21	1	-	1
Fosses F. U. 21	6	-	6
Pierrelaye Fc 21	F	F	F

U16 DEPARTEMENTAL 3 / C	M	B	TOTAL
Franconville Fc 22	-	4	- 4
Eragny Fc 22	-	-	-
Ermont A.S. 22	-	-	-
Gonesse Rc 22	-	-	-
Goussainville Fc 22	-	-	-
Herblay Es 22	-	-	-
Jouy Le Moutier F.C. 22	-	-	-
Montmorency Fc 22	-	-	-
Sarcelles Aas 25	-	-	-
Courdimanche As 21	5	-	5
Deuil Enghien Fc 21	11	-	11

F : équipe forfait général

CDOS VAL-D'OISE

Challenge Fair-Play Equipe 2023 ---------- 2024

TOTAL POINTS BONUS / MALUS

Au 15/02/2024

U14

U14 DEPARTEMENTAL 1	M	B	TOTAL
Cosmo Taverny 21	-	-	-
Ecouen Fc 21	-	-	-
Ermont A.S. 21	-	-	-
Goussainville Fc 21	-	-	-
Rc Argenteuil 22	-	-	-
St Brice F.C. 21	-	-	-
Gonesse Rc 21	2	-	2
Persan U.S. 21	9	-	9
Franconville Fc 21	12	2	10
Argenteuil Fc 21	13	-	13

U14 DEPARTEMENTAL 2 / A	M	B	TOTAL
Bezons Uso 21	-	-	-
Cosmo Taverny 22	-	-	-
Fosses F. U. 21	-	-	-
Persan U.S. 22	-	-	-
Roissy En France U.S 21	-	-	-
Sarcelles Aas 24	-	-	-
St Brice F.C. 22	-	-	-
St Prix Es 21	-	-	-
Garges Fcm 21	2	-	2
Entente Ssg 22	6	-	6

U14 DEPARTEMENTAL 2 / B	M	B	TOTAL
Deuil Enghien Fc 21	-	2	- 2
St Leu 95 Fc 22	-	2	- 2
Franconville Fc 22	-	2	- 2
Osny F.C. 21	-	-	-
Soisy An. Marg. Fc 21	-	-	-
Villiers Le Bel Fc 21	-	-	-
Eragny Fc 21	3	-	3
Cergy Pontoise Fc 22	7	-	7
Adamois Ol 21	10	2	8
Montmorency Fc 21	10	-	10

U14 DEPARTEMENTAL 3 / A	M	B	TOTAL
Viarmes Asnieres Ol. 21	-	4	- 4
Cormeillais A.C.S. 21	-	-	-
Herblay Es 21	-	-	-
Jouy Le Moutier F.C. 21	-	-	-
Rc Argenteuil 23	-	-	-
Soisy An. Marg. Fc 22	-	-	-
Gonesse Rc 22	1	-	1
Bezons Uso 22	6	-	6
Montmagny Fc 21	6	-	6
Montsoult Baillet Us 21	12	-	12

U14 DEPARTEMENTAL 3 / B	M	B	TOTAL
Sfc Champagne 95 21	-	6	- 6
Argenteuil Fc 22	-	-	-
Cergy Pontoise Fc 23	-	-	-
Eaubonne Csm 21	-	-	-
Groslay F.C. 21	-	-	-
Sarcelles Aas 25	-	-	-
St Ouen L'Aumone As 22	-	-	-
Survilliers Avenir 21	-	-	-
Entente M.M.B. 21	3	-	3
Vaureal F. C. M. 21	7	-	7

U14 DEPARTEMENTAL 3 / C	M	B	TOTAL
Arnouville F. As 21	-	-	-
Beauchamp A.S. 21	-	-	-
Deuil Enghien Fc 22	-	-	-
Ecouen Fc 22	-	-	-
Ermont A.S. 22	-	-	-
Franconville Fc 23	-	-	-
Goussainville Fc 22	-	-	-
Marly La Ville Es 21	-	-	-
Entente Ssg 23	7	-	7
Eragny Fc 22	F	F	F

F : équipe forfait général

U14 DEPARTEMENTAL 4 / A	M	B	TOTAL
Cergy Pontoise Fc 24	-	-	-
Cosmo Taverny 23	-	-	-
Magny Us Canton 21	-	-	-
Montmorency Fc 22	-	-	-
St Leu 95 Fc 23	-	-	-
Vallee Du Sausser Es 21	-	-	-
Vexin A.S. 22	-	-	-
Villiers Le Bel Fc 22	-	-	-
Académie Football Cl 22	3	-	3
Eaubonne Csm 22	6	-	6

U14 DEPARTEMENTAL 4 / B	M	B	TOTAL
Argenteuil Fc 23	-	-	-
Courdimanche As 22	-	-	-
Gonesse Rc 23	-	-	-
Montigny Fc 95 21	-	-	-
Sarcelles Aas 26	-	-	-
St Ouen L'Aumone As 23	-	-	-
Vexin A.S. 21	-	-	-
Garges Fcm 22	4	-	4
Vaureal F. C. M. 22	6	-	6
Pierrelaye Fc 21	F	F	F

U14 DEPARTEMENTAL 4 / C	M	B	TOTAL
Beauchamp A.S. 22	-	-	-
Cergy Pontoise Fc 25	-	-	-
Cormeillais A.C.S. 22	-	-	-
Courdimanche As 21	-	-	-
Frettoise Es 21	-	-	-
Osny F.C. 22	-	-	-
Persan U.S. 23	-	-	-
Puiseux Louvres 95 21	-	-	-
Pontoisienne Js 21	2	-	2
Auvers-Ennery Fc 21	3	-	3
St Brice F.C. 23	3	-	3

U14 DEPARTEMENTAL 4 / D	M	B	TOTAL
Académie Football Cl 21	-	-	-
Deuil Enghien Fc 23	-	-	-
E.Bruyeres Beaumont 21	-	-	-
Entente M.M.B. 22	-	-	-
Fosses F. U. 22	-	-	-
Marly La Ville Es 22	-	-	-
Montmorency Fc 23	-	-	-
Thillay Vaud'Herland 21	-	-	-
Vemars St Witz F.C. 21	-	-	-
Herblay Es 23	1	-	1
Domont F.C. 21	2	-	2
Parmain Ac 21	F	F	F

U14 DEPARTEMENTAL 4 / E	M	B	TOTAL
Menucourt As 21	-	4	- 4
Bezons Uso 23	-	-	-
Ecouen Fc 23	-	-	-
Entente M.M.B. 23	-	-	-
Goussainville Fc 23	-	-	-
Herblay Es 22	-	-	-
Jouy Le Moutier F.C. 22	-	-	-
Marcouville City Cp 21	-	-	-
Adamois Ol 22	4	4	-
Neuville S/ Oise As 21	6	-	6
Fontenay En Parisis 21	14	-	14
Puiseux Louvres 95 22	F	F	F

Notre partenaire FAIR - PLAY

EKiNSPORT

CDOS VAL-D'OISE

Challenge Fair-Play Equipe 2023 ---------- 2024

TOTAL POINTS BONUS / MALUS

AU 15/02/2024

CDM ANCIENS FUTSAL

CDM DEPARTEMENTAL 1	M	B	TOTAL
Mca Fc 5	-	2	- 2
Menucourt As 6	-	2	- 2
Cergy Pontoise Fc 5	-	-	-
Entente M.M.B. 5	-	-	-
Garges Fcm 6	-	-	-
Cormeillais A.C.S. 5	1	-	1
Portugais Paix Vivre 5	1	-	1
Puiseux Louvres 95 5	2	-	2
Eragny Fc 5	2	-	2
Jouy Le Moutier F.C. 5	3	-	3
Thillay Vaud'Herland 5	3	-	3
Cergy Portugais 5	8	-	8

CDM DEPARTEMENTAL 2	M	B	TOTAL
As Toho 5	-	-	-
Courdimanche As 5	-	-	-
Herblay Es 6	-	-	-
Roissy En France U.S 5	-	-	-
Herblay Es 5	3	-	3
Villiers Le Bel Fc 5	F	F	F
Vaureal F. C. M. 5	F	F	F

ANCIENS DEPARTEMENTAL 1	M	B	TOTAL
Argenteuil Fc 31	-	-	-
Cergy Pontoise Fc 31	-	-	-
Cosmo Taverny 31	-	-	-
Eragny Fc 32	-	-	-
Franconville Fc 31	-	-	-
Persan Portugais Asc 31	-	-	-
Portugais Paix Vivre 31	-	-	-
Rc Argenteuil 31	-	-	-
Sfc Champagne 95 31	-	-	-
Montmagny Fc 31	2	-	2
Osny F.C. 31	4	-	4
St Leu 95 Fc 32	*F*	*F*	*F*

ANCIENS DEPARTEMENTAL 2 / A	M	B	TOTAL
Auvers-Ennery Fc 31 (14 cartons jaunes)	-	-	-
Belloy St Martin Asc 31 (19 cartons jaunes)	-	-	-
Ermont A.S. 31 (18 cartons jaunes)	-	-	-
Gonesse Rc 32 (20 cartons jaunes)	-	-	-
Marly La Ville Es 31 (25 cartons jaunes)	-	-	-
Puiseux Louvres 95 31	-	-	-
Roissy En France U.S 31	-	-	-
St Brice F.C. 31	-	-	-
St Prix Es 31	-	-	-
Jouy Le Moutier F.C. 31	3	-	3
Ent. Beaumont Persan 31	5	-	5
Neuville S/ Oise As 31	F	F	F

ANCIENS DEPARTEMENTAL 2 / B	M	B	TOTAL
Deuil Enghien Fc 31	-	-	-
Groslay F.C. 32	-	-	-
Montmorency Fc 31	-	-	-
Thillay Vaud'Herland 31	1	-	1
Usc Saint Gratien 31	1	-	1
Fosses F. U. 31	1	-	1
Courdimanche As 31	2	-	2
Entente M.M.B. 32	2	-	2
Ecouen Fc 32	3	-	3
Bouffemont Acf 31	4	-	4
Montsoult Baillet Us 31	4	-	4
Garges Fcm 31	10	-	10

F : équipe forfait général

FUTSAL DEPARTEMENTAL 1	M	B	TOTAL
As Futsal Argenteuil 2 (8 cartons jaunes)	-	-	-
Attainville Futsal C 2 (14 cartons jaunes)	-	-	-
Avicenne A.S.C. 2 (10 cartons jaunes)	-	-	-
Combo Futsal 1 (19 cartons jaunes)	-	-	-
Eaubonne Csm 1 (19 cartons jaunes)	-	-	-
Marcouville City Cp 3	-	-	-
Osny United 1	-	-	-
Sannois Futsal Club 1	-	-	-
Sportifs De Garges 2	-	-	-
Usc Arnouville 1	-	-	-
Rc Argenteuil 1	1	-	1
Persanaise Cfj 1	**26**	**-**	**26**

FUTSAL DEPARTEMENTAL 2 / A	M	B	TOTAL
As Futsal Argenteuil 3	-	-	-
Bezons Futsal Club 2	-	-	-
Cergy Pontoise Fc 2	-	-	-
Fcvlb 1	-	-	-
Gonesse Rc 1	-	-	-
Montmagny Foot Salle 2	-	-	-
Montmorency Futsal 2	-	-	-
My Sarcelles Futsal 1	-	-	-
St Brice F.C. 1	-	-	-
Entente M.M.B. 1	1	-	1
Sannois Futsal Club 2	1	-	1
Montigny Lvdb 1	7	-	7

FUTSAL DEPARTEMENTAL 2 / B	M	B	TOTAL
Afs Vauréal 2	-	-	-
Bezons Futsal Club 1	-	-	-
Combo Futsal 2	-	-	-
Deuil Enghien Fc 1	-	-	-
Foot Indoor Loisir 1	-	-	-
Goussainville Fc 2	-	-	-
Montigny Lvdb 2	-	-	-
Rc Argenteuil 2	-	-	-
My Sarcelles Futsal 2	1	-	1
Parmain Futsal A.S. 2	1	-	1
Cergy Pontoise Fc 1	2	-	2

Notre partenaire FAIR - PLAY

EKiNSPORT

COMITÉ NATIONAL OLYMPIQUE ET SPORTIF FRANÇAIS
CDOS VAL-D'OISE

Nombre total de points de MALUS - BONUS et nombre de point de retrait au classement sportif

De 20 à 29 points de MALUS	*-1*
De 30 à 39 points de MALUS	*-2*
De 40 à 49 points de MALUS	*-3*
De 50 à 59 points de MALUS	*-5*
De 60 à 69 points de MALUS	*-7*
De 70 à 79 points de MALUS	*-10*
80 points de MALUS et plus	*-15*